



Rapport annuel développement durable

—> Édition 2024

Rapport annuel développement durable

→ 2024

—→ SOMMAIRE

P6

AMBITION N° 1

Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

P44

AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

P52

AMBITION N° 3

Une Métropole solidaire, permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

P58

ANNEXES

Analyse du budget climatique appliqué au compte administratif 2024



ÉDITORIAL

Le changement climatique se traduit aujourd'hui par des variations climatiques plus prononcées, extrêmes et intenses, caractérisées par des températures fréquemment supérieures aux moyennes saisonnières, des vagues de chaleur, la diminution du nombre de jours de gel. Les conséquences du changement climatique sont déjà présentes dans notre quotidien : sécheresses, décalage des périodes de culture, inondations... Ces évolutions confirment la nécessité de renforcer nos engagements en matière, d'une part de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour limiter autant que possible l'ampleur du changement climatique, et d'autre part d'adaptation de notre territoire à ces transformations inéluctables.

La MEL poursuit avec détermination sa transition écologique à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial 2021-2026, qui fixe notamment pour objectif la neutralité carbone d'ici 2050. En 2024, nos actions se sont intensifiées dans des domaines clés tels que la rénovation énergétique des logements, l'adoption de la stratégie nature et eau, avec notamment l'objectif d'un million d'arbres supplémentaires d'ici 2035, le développement des mobilités actives, la modernisation des transports en commun, la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources.

Les résultats obtenus sont encourageants, comme en témoigne l'attribution du label Climat Air Énergie 5 étoiles par l'ADEME, une distinction inédite pour une métropole de cette envergure. Cette reconnaissance souligne notre engagement constant à bâtir un territoire durable, innovant et résilient, au service des habitants actuels et des générations à venir, permettant à tous de bénéficier de la transition écologique.

Charlotte Brun

Vice-Présidente de la Métropole
Européenne de Lille en charge
du Climat, de la Transition
Écologique et de l'Énergie

AMBITION 1

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERS UNE MÉTROPOLE NEUTRE EN CARBONE D'ICI 2050



IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR DANS LA MÉTROPOLE À L'HORIZON 2035

Les réseaux de chaleur permettent de livrer en chaleur les bâtiments raccordés pour leurs besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire.

Le nouveau schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid, adopté par la MEL en décembre 2024, vise à développer les réseaux tout en renforçant le recours aux Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050, tout fournissant aux usagers une chaleur à bas prix et produite de manière durable. Faisant le constat que grâce aux actions déjà engagées par la MEL, les objectifs du précédent schéma directeur des réseaux de chaleur (70 000 équivalent logements alimentés par une chaleur issue à 70 % d'EnR&R à horizon 2030) sont en passe d'être atteints et dépassés, le nouveau schéma fixe l'objectif ambitieux d'avoir d'ici 2035 lancé les démarches pour distribuer de la chaleur, composée à au moins 75 % d'EnR&R, à l'équivalent de 130 000 logements. L'atteinte de ces objectifs permettra d'éviter l'émission de 240 000 tonnes de CO₂ par an.

Ce schéma directeur se base sur les résultats d'une consultation menée auprès d'usagers des infrastructures existantes et de plusieurs études menées depuis 2023, ainsi que d'un inventaire des réseaux de chaleur

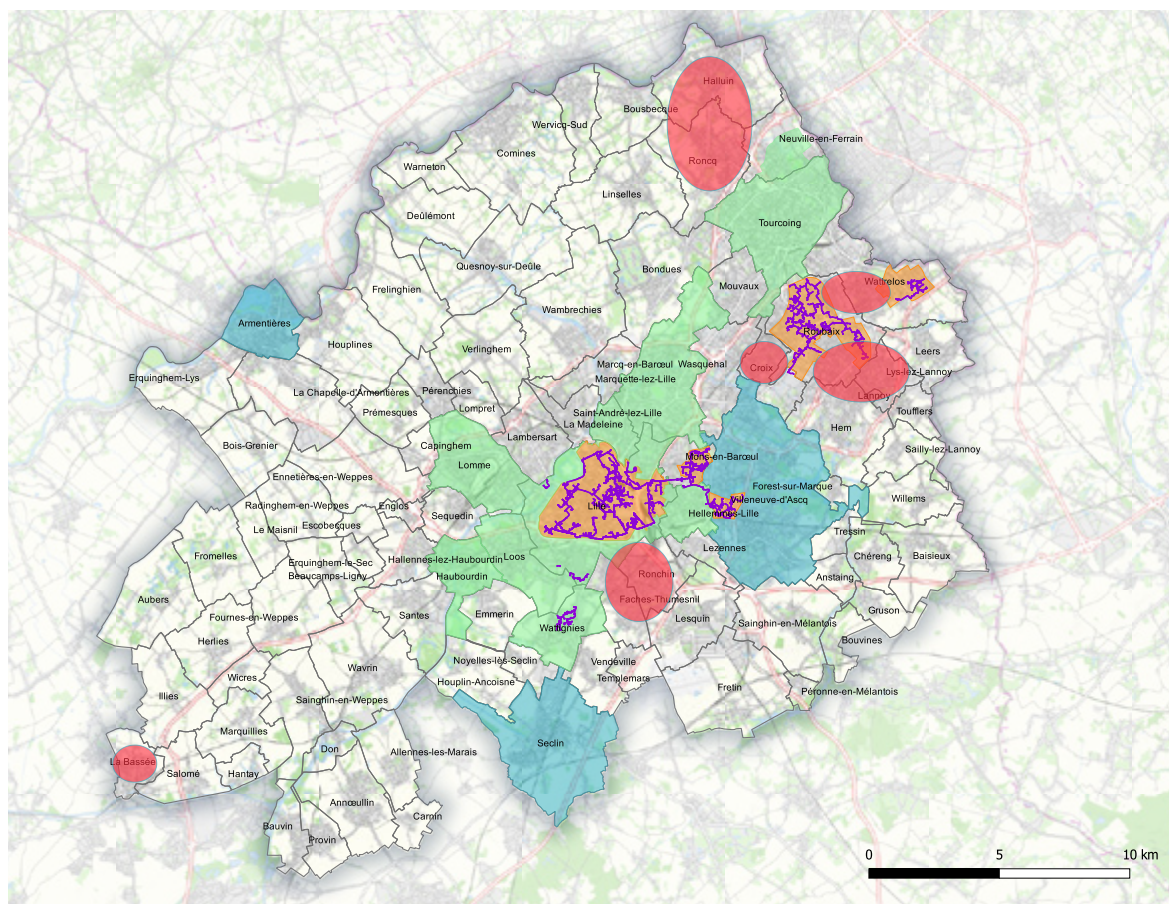
publics et privés desservant le territoire. Cela a permis d'avoir une vision précise du potentiel de développement des réseaux sur le territoire et des énergies renouvelables et de récupération qui pourraient être mobilisées.

Le nouveau schéma directeur prévoit le développement des réseaux de chaleur grâce à l'extension des réseaux existants et notamment le réseau Lille - Wattignies qui sera étendu aux communes de Haubourdin, Loos, La Madeleine et Marcq-en-Barœul. Il conclut à l'opportunité de développer une offre de froid sur le secteur Euralille. Des projets d'agrandissement des réseaux de Villeneuve-d'Ascq et de Roubaix - Watrelos seront étudiés lorsque les contrats de concessions seront arrivés à leur terme.

Le schéma directeur pointe également l'opportunité de créer de nouveaux réseaux de chaleur. À ce titre, les démarches liées à la création d'un nouveau réseau, qui desservira Tourcoing et une partie de Bondues, Neuville-en-Ferrain et Watrelos, sont en cours. Les démarches pour la création de nouveaux réseaux à Seclin et Armentières pourraient être lancées au prochain mandat.

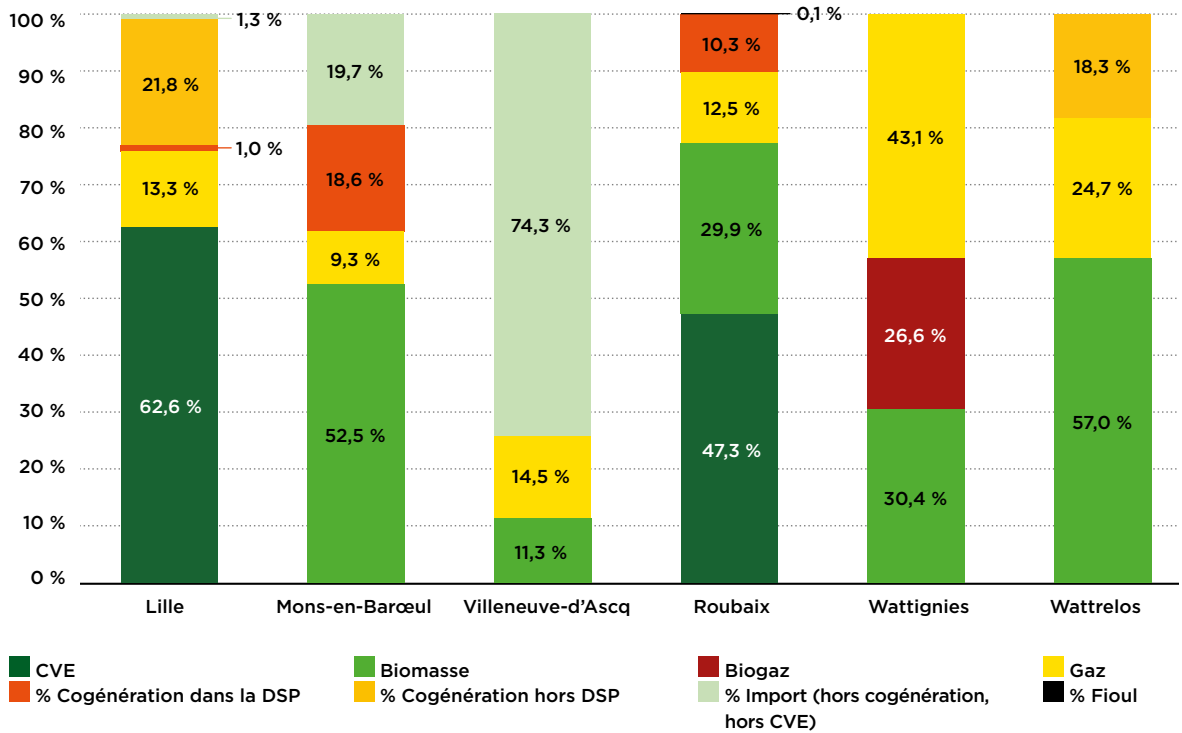
Enfin, le schéma directeur identifie des secteurs nécessitant des études complémentaires : les secteurs du sud de Wasquehal, du nord de Villeneuve-d'Ascq, La Bassée, Ronchin, Faches-Thumesnil et de Roncq-Halluin.

Réseaux de chaleur

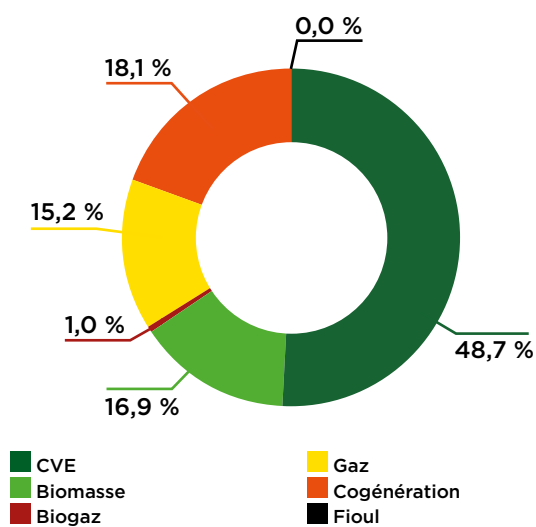


- RCU existant
- ZDP
- Développement RCU
- SD étude en cours
- SD étude complémentaire

Taux d'EnR&R dans les réseaux de chaleur existants



Mixité énergétique MEL 2024



Les six réseaux de chaleur de la MEL, situés sur les communes de Lille, Wattignies, Wattrelos, Roubaix, Mons-en-Barœul et Villeneuve-d'Ascq, ont distribué en 2024 416 GWh d'une chaleur bon marché aux usagers, soit l'équivalent de la consommation d'environ 50 000 logements. Pour la troisième année consécutive, le taux d'énergies renouvelables et de récupération dans ces réseaux était d'environ 66 %.



Chaudière à charbon du Mont de Terre à Lille

Démantèlement de la chaudière charbon du Mont de Terre

Le site du Mont de Terre, à Lille, accueille une chaudière au charbon, qui a été mise en service en 1986, ainsi que plusieurs chaudières et cogénérations au gaz. La combustion du charbon génère à la fois des impacts importants sur la qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre lourdes.

Grâce à la mise en service de l'Autoroute de la chaleur, qui achemine la chaleur du Centre de valorisation énergétique d'Halluin jusqu'aux réseaux de Lille et Roubaix, la chaudière charbon a pu être arrêtée en janvier 2021.

À la suite d'une décision du Conseil Métropolitain, les travaux de démantèlement de cette chaudière ont démarré en juin 2024 et se sont achevés à l'été 2025. Il s'agit d'une étape symbolique forte qui acte la volonté de la MEL de poursuivre le verdissement de ses réseaux de chaleur. La disparition de la cheminée de la chaudière a également permis d'alléger le paysage urbain pour les riverains.

→ Perspectives 2025

- En avril 2025, au terme d'une procédure de deux ans, le Conseil Métropolitain a attribué à Dalkia le contrat de concession pour les vingt prochaines années pour développer les réseaux de chaleur existants de Lille et Wattignies et les étendre aux communes de La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Loos et Haubourdin.

Le projet proposé par Dalkia fera de ce réseau le troisième réseau de chaleur en France, après ceux de Paris et Lyon. En 2032, grâce à près de 180 km de réseau, ce seront plus de 700 GWh de chaleur qui seront distribués chaque année, soit l'équivalent de 75 000 logements. Cette chaleur sera à plus de 89 % produite à partir d'énergies renouvelables ou de récupération et sera décarbonée à 95 %. Un nouveau réseau de froid, limité au quartier d'Euralille, sera également développé.

Il est prévu d'attribuer fin 2025 la concession pour le développement d'un nouveau réseau de chaleur sur la commune de Tourcoing et sur une partie des communes de Wattrelos, Bondues et Neuville-en-Ferrain.

“

FACE À LA HAUSSE DES COÛTS EN ÉNERGIE, CES INSTALLATIONS VONT AIDER LES HABITANTS À RÉDUIRE LE PRIX DE LEURS FACTURES DURABLEMENT.

”

LA MEL ACCOMPAGNE UNE COMMANDE GROUPEE DE PANNEAUX SOLAIRES PAR DES PARTICULIERS

En 2024, une commande groupée de panneaux photovoltaïques à destination de particuliers a été menée à bien grâce à la coordination de l'association Solaire en Nord, en partenariat avec la MEL. Ce projet a permis à des habitants de la commune de Sainghin-en-Mélantois de profiter de l'appui de l'association pour effectuer une commande groupée et s'équiper en panneaux solaires.

Face à la hausse des coûts en énergie, ces installations vont aider les habitants à réduire le prix de leurs factures durablement : leur coût devrait être rentabilisé en dix à quinze ans. Les panneaux récents ayant une durée de vie supérieure à trente ans, leur mise en place pourra permettre à un ménage d'économiser plusieurs centaines d'euros sur ses factures annuelles et de revendre le surplus non consommé pendant toute cette période.

LA MEL ACCOMPAGNE LES PROJETS DE CHALEUR RENOUVELABLE SUR SON TERRITOIRE

Le PCAET a pour objectif de multiplier la production locale d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) par 2,3 d'ici 2030, comparativement à 2016. Cet objectif nécessite une massification des projets de production d'EnR&R dans l'ensemble des filières localement pertinentes et une mobilisation de tous les acteurs territoriaux.

Pour cette raison, la MEL a lancé son Contrat de Chaleur Renouvelable territorial en 2023. Ce dispositif, financé par l'Agence de la Transition Écologique

(ADEME), a pour but d'accompagner techniquement et financièrement différentes typologies de porteurs de projet (communes, entreprises, bailleurs sociaux, etc.) souhaitant produire des énergies renouvelables : géothermie, biomasse, solaire thermique ou réseaux de chaleur. Concrètement, le contrat finance l'accompagnement en ingénierie, des études de faisabilité, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une partie des investissements (selon les barèmes du Fonds Chaleur ADEME).

Le contrat s'adresse à toutes tailles de projets. Au total, ce sont plusieurs dizaines de projets qui seront accompagnés au cours des trois années du contrat. Tous les types d'acteurs sont éligibles, à l'exception des particuliers et toute demande d'aide doit être sollicitée avant l'engagement du projet. Sur les trois années du contrat, près de huit millions d'euros seront apportés pour la chaleur renouvelable aux acteurs métropolitains pour transformer le territoire, avec l'objectif de développer 25 GWh de chaleur renouvelable.

En 2024, ce sont quinze projets, dont treize études préalables, deux installations de géothermie et deux installations de chaufferies biomasse, qui ont été aidés à hauteur de 1,4 million d'euros. Ces projets permettront de produire près de 3 GWh par an d'énergie renouvelable.

LA MEL ACCOMPAGNE LES COMMUNES DANS LA MISE EN PLACE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La MEL épaula les communes pour la mise en place des Zones d'Accélération de la production d'Énergies Renouvelables sur leur territoire, prévues dans la loi relative à l'accélération de la production d'Énergies Renouvelables (EnR) de 2023.

Les ZAER sont des zones identifiées par les communes comme étant propices au développement d'installations de production d'énergies renouvelables.

La définition des ZAER est divisée en trois grandes étapes. D'abord, une concertation a dû être menée auprès des citoyens pour obtenir leurs avis sur les zones à classer. Ensuite, celles-ci doivent être transmises sur un portail cartographique national et à la préfecture. Enfin, les zones feront l'objet d'un avis du Comité Régional de l'Énergie.

En tant que facilitatrice auprès des communes, la MEL a proposé plusieurs webinaires, ainsi que des rencontres sur cette thématique avec les communes en 2023 et 2024, afin de les accompagner dans la démarche. Un espace ressource comprenant des guides a également été mis à disposition à l'attention des services des communes intéressées, via la plateforme du Portail des territoires.

En juillet 2024, 660 zones se répartissant sur 37 communes de la MEL avaient été définies.

PRIORITÉ N° 2

RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

Aujourd'hui, 48 % des déplacements font moins de 2 km sur le territoire métropolitain, sur cette distance la marche et le vélo sont les modes de déplacements les plus fiables et efficaces.

LE PLAN MARCHÉ AVANCE

La stratégie métropolitaine en faveur de la marche votée en décembre 2021 a été reprise dans le Plan De Mobilité (PDM) voté le 20 octobre 2023, qui vise une évolution de la part modale de la marche de 30 % à 32 % entre 2016 et 2035.

Cette stratégie, récompensée par le prix « Coup de Cœur » des Talents nationaux de la Marche en 2022, se décline à toutes les échelles et dans toutes les politiques urbaines. Elle se structure autour de trois axes : concevoir une métropole « marchable » pour tous, pratiquer le territoire à pied pour bien grandir, bien vivre et bien vieillir et communiquer et animer la politique piétonne métropolitaine.

Elle se met en œuvre à travers l'aménagement d'espaces publics visant à rendre la marche plus facile, plus sûre et plus agréable et par la mise en place d'actions de sensibilisation pour donner l'envie de marcher, notamment auprès des trois publics cibles identifiés : les jeunes, les seniors, ainsi que tous ceux qui utilisent une voiture pour des trajets de moins de 1 km.

“

**48 % DES DÉPLACEMENTS FONT
MOINS DE 2 KM SUR LE TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN.**

”

Depuis le vote de cette stratégie, de nombreuses actions ont été entreprises, comme :

- Le vote de la Charte des Espaces publics en 2022, qui a apporté un regard particulier sur le recours aux aménagements plus favorables aux piétons, (plus de 2 500 km de voies ont un statut « apaisé » début 2025) ; mais également sur l'amélioration de la présence du végétal dans l'espace public. À ce titre, la MEL a signé en octobre 2024, le manifeste pour des « Villes apaisées et des quartiers à vivre » de l'association Rue de l'Avenir, qui bénéficie du soutien de l'ADEME.
- La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui s'est réunie plus de vingt fois et qui est automatiquement consultée, en phase de conception des projets de voirie de plus de 2 M€ HT : six projets y ont été présentés depuis janvier 2022.
- Les appuis techniques lors des études urbaines de projets d'espaces publics (plans guides, OAP, etc.) intègrent systématiquement une réflexion sur les déplacements piétons.
- La vocalisation des carrefours à feux sonores, qui est en cours.
- L'installation de 280 plans piétons de proximité dans les arrêts de bus des Lianes, pour favoriser la marche associée aux transports collectifs, ainsi que de 24 cartographies sur des totems piétons.
- Les oasis de fraîcheur qui ont été géolocalisées sur le territoire métropolitain MEL.
- Les rues scolaires, interdites aux voitures lors des horaires d'entrée et de sortie des écoles, sont nombreuses à voir le jour sur la MEL : on en compte 48 en juin 2025.
- Une boîte à outils sur la marche a également été mise à disposition des communes sur le Portail des territoires.

La MEL poursuit la mise en œuvre des actions de cette stratégie métropolitaine en faveur de la marche.

“

DEPUIS DIX ANS, LE NOMBRE DE CYCLISTES SUR LE TERRITOIRE A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR DEUX.

”

L'ACTION DE LA MEL CONDUIT À UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE CYCLISTES

Depuis dix ans, le nombre de cyclistes sur le territoire a été multiplié par deux. L'année 2024 a confirmé cet engouement pour les déplacements cyclables sur le territoire de la métropole.

Cette augmentation générale de la pratique est à mettre au regard des nombreuses réalisations qui alimentent le déploiement du réseau cyclable de la MEL. Entre 2023 et 2024, par exemple, 54 km d'aménagements cyclables supplémentaires ont été créés. Ainsi, fin décembre 2024, on comptait sur la MEL 825 km d'aménagements cyclables pour environ 3 800 km de voirie (hors autoroutes et voies express), répartis comme suit :

- 197 km de pistes cyclables,
- 330 km de bandes et autres marquages cyclables,
- 250 km de double sens cyclable (le vélo est autorisé à rouler dans les deux sens lorsque la voie est à sens unique pour les voitures),
- 33 km d'aménagements de type couloir bus + vélo.

À ces 825 km d'aménagements sur voirie peuvent également être ajoutés, 130 km de voies vertes le long des canaux, sur d'anciennes voies ferrées, etc. qui favorisent également des déplacements utilitaires (pour aller travailler, étudier, consommer, etc.), autant que de loisir.

Il faut également noter, une nette augmentation des linéaires de zones 30 observée depuis 2022, en lien avec le développement des « villes à 30 » dans la métropole, ce qui favorise les déplacements des cyclistes

Sur la période 2021-2026, 110 millions d'euros auront été investis dans l'amélioration et l'extension des infrastructures cyclables sur voirie à la MEL et 25 millions d'euros pour la création de nouvelles voies vertes.

INSTALLATION DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE PISTES CYCLABLES VÉLO PLUS

Conformément au plan de mobilité, la MEL continue l'installation des pistes du réseau cyclable métropolitain Vélo Plus. Constitué de douze axes express et de trois rocadés numérotés, le réseau Vélo Plus permettra à terme de rendre la métropole entièrement accessible à vélo, grâce à des voies sécurisées et des équipements dédiés pour ainsi encourager l'utilisation de ce mode transport bénéfique pour la santé et l'environnement, tout en désengorgeant le trafic routier.

Un tracé progressif

En 2024, un plan provisoire a été mis en ligne afin de permettre aux citoyens de découvrir le tracé des 230 km déjà planifiés de ce nouveau réseau. Deux rocadés forment des voies concentriques autour du centre-ville lillois et la troisième entoure le centre de Tourcoing. Les douze voies express émanent de ces deux points névralgiques, les relient et s'étendent jusque dans les autres communes de la métropole. Seul le tracé de la voie reliant Lille et Comines reste pour l'instant incertain.

Un tel dispositif implique d'importants travaux d'aménagement et de modernisation des routes existantes, comme c'est déjà le cas à Lomme Bourg, où passe la voie 10 reliant Lille et Armentières. Les travaux sur les autres axes continueront progressivement, par section, afin que le réseau soit prêt pour 2035.

Certaines voies sont déjà utilisables, comme la ligne 6, qui relie la Gare Lille Flandres au Stade Pierre-Mauroy en 20 à 25 minutes. Lors des Jeux Olympiques 2024, elle a ainsi permis aux spectateurs de se rendre au stade aussi rapidement qu'en utilisant le métro et de profiter de la zone de stationnement gratuite et sécurisée mise à leur disposition à 700 m du lieu de la compétition. Plusieurs stations V'lille sont également opérationnelles au même endroit.

Du changement dans les carrefours et la signalisation

En plus de ces nouveaux axes, le plan prévoit une évolution de la signalisation, de manière à garantir la sécurité de tous les usagers et fluidifier le trafic. D'abord, il vise à instaurer un changement des règles de priorité et du rythme des feux de signalisation. Ce nouveau fonctionnement a été expérimenté sur le carrefour Saint-Maur de La Madeleine, où le feu vert est passé de sept à trente secondes depuis 2023 pour les 2 000 cyclistes qui l'empruntent chaque jour. En plus de cela, l'espace dédié aux voitures sur la chaussée a également été réduit, les obligeant à ralentir. Les carrefours de La Marque à Croix et du Sart à Villeneuve-d'Ascq sont à l'étude pour rejoindre ce dispositif.

Par ailleurs la MEL a entrepris en 2023 l'installation de nouveaux feux de signalisation mixtes pour piétons et cyclistes dans le but d'améliorer leur sécurité. Ils se distinguent par un visuel de vélo rouge ou vert. Une quarantaine de ces feux a été installée fin 2023 dans plusieurs communes de la MEL : Lille, Hellemmes ou encore Emmerin. 102 autres ont été mis en place en 2024 à La Madeleine, Roubaix et Tourcoing. Cette nouvelle signalisation se situe aux carrefours à feux, dans le cas où une traversée cyclable, désormais marquée en rouge, est parallèle et contiguë à une traversée piétonne.

Afin de faciliter l'inclusion des personnes aveugles et déficientes visuelles, ces nouveaux feux disposent d'une synthèse vocale reprenant le nom des rues traversées, en plus du signal sonore indiquant si le feu est vert ou rouge. Ces dispositifs s'activent avec une télécommande.

La MEL a également fait le choix de faire évoluer la signalétique autour des pistes cyclables. Celles-ci seront en effet rendues plus visibles grâce à un marquage en rouge. De plus, des panneaux « cédez-le-passage cyclistes », dits « M12 », de forme triangulaire pointant vers le bas avec un pictogramme de vélo jaune et permettant aux cyclistes de passer au feu rouge, à certaines conditions, sont en cours d'installation dans plusieurs feux tricolores de la métropole. En 2024, 604 des 920 carrefours de la métropole en étaient équipés, comme à Lille, Roubaix ou Lambersart. Ceux-ci permettent principalement aux cyclistes de gagner du temps et d'éviter de rester dans les angles morts de véhicules lourds.

—→ Perspectives 2025

- Des travaux sont prévus au niveau des carrefours de La Marque à Croix et du carrefour du Sart à Villeneuve-d'Ascq, pour aménager les carrefours cyclistes et notamment les temps de passage. À plus long terme, la MEL envisage la généralisation du dispositif à l'ensemble des carrefours du Grand Boulevard.

Installation des stations-service cyclistes

Pour compléter ce dispositif, des stations-service cyclistes seront installées le long des voies de ce réseau. Plusieurs sont déjà sorties de terre en 2024, comme à Quatre-Cantons, à côté du Stade Pierre-Mauroy et au carrefour du Fer-à-Cheval à Croix-Roubaix, ainsi que trois autres à Wavrin, La Bassée et Annœullin. Elles offriront aux cyclistes la possibilité de se reposer, d'y entretenir leurs moyens de locomotion grâce à une station de gonflage de pneus, ou de s'orienter grâce à la carte du réseau et les informations qui y sont affichées.



UNE NOUVELLE VÉLO STATION PLACE VALLADOLID

La construction d'une nouvelle gare à vélo de 440 places a commencé durant l'été 2024, place Valladolid, en face de la station de métro Lille Europe, à proximité du pôle d'échanges majeurs du secteur des gares de Lille. Ce nouvel équipement vient terminer les travaux de réaménagement de cette place, afin d'en faire un espace public de qualité avec une présence végétale importante et également d'élargir et sécuriser les déplacements des modes actifs au niveau des deux ponts d'Erfurt et Kharkiv.

Les abonnés SNCF ou ilévia bénéficient de cette vélostation, après s'être inscrits au préalable. L'inscription est gratuite et valable deux ans.

Entièrement sécurisé, ce stationnement vélos est accessible jour et nuit. Il dispose de places spécifiques pour les vélos-cargos. Avec son ossature bois et sa végétalisation, cette nouvelle infrastructure encourage l'intermodalité et renforce l'attractivité des mobilités douces. La MEL a financé la totalité de l'installation à hauteur de 2,8 millions d'euros.

—→ Perspectives 2025

- L'ouverture de cette vélo station a été réalisée en juin 2025.



La Vélo station a une capacité de 440 places

UNE CONSULTATION CITOYENNE SUR LES CHAUSSIDOUX

Pensés pour être installés dans des espaces étroits souvent présents en ville, les « chaussidoux », pour « chaussée à circulation douce », participent à l'aménagement de la chaussée pour faire circuler en même temps les cyclistes et les automobilistes à double sens, tout en en laissant la priorité aux premiers. Visant à organiser un espace urbain sécurisé et plus favorable aux mobilités durables, ces chaussées particulières sont divisées en trois voies : deux voies latérales pour les cyclistes et une voie centrale pour les automobilistes. Leur particularité vient de cette voie centrale, qui peut être empruntée dans les deux sens. Si deux voitures se font face, elles doivent utiliser les voies cyclistes sur leurs côtés droits respectifs pour se croiser, tout en laissant la priorité aux vélos.

Il en existe une quinzaine dans la métropole, parmi lesquelles la rue Jules Guesde à Hem ou la rue Charles de Gaulle à Prèmesques. De novembre à décembre 2024, la MEL a lancé une consultation via sa plateforme de participation, pour encourager les citoyens à expliquer leur avis sur la présence de ces voies « chaussidoux ». En parallèle, une étude de terrain sera menée pour évaluer leur efficacité. Ce travail d'étude et de concertation permettra d'évaluer si les « chaussidoux » sont réellement adaptés au trafic urbain et sécurisants.

→ Perspectives 2025

- Les résultats de cette étude devront arriver courant 2025.

34 NOUVELLES STATIONS V'LILLE COMPLÈTENT LE RÉSEAU ACTUEL.

V'LILLE: UN SUCCÈS EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Les chiffres de 2023 et 2024 montrent la popularité du service métropolitain de location de vélos V'lille, géré via une délégation de service public par ilévia.

Avec 16 000 abonnés par mois pour une moyenne de 10 000 locations de vélos par semaine, majoritairement utilisé pour des trajets courts, le service totalise plus de 3,1 millions de locations en 2023. Cette fréquence d'utilisation éprouve la flotte répartie dans 261 stations : chaque jour, chaque vélo est emprunté environ quatre fois et soixante vélos sont réparés (cinquante dans des ateliers, dix directement sur le terrain). Une légère baisse a été observée en 2024, avec 3 055 705 locations, due au déploiement, sur l'espace métropolitain, des vélos et trottinettes électriques en libre-service via un opérateur privé. Cette baisse est à relativiser avec une hausse record de 22 % des usagers inscrits, en 2024, soit 19 750 abonnés supplémentaires. Lille et ses communes limitrophes restent les endroits où le V'lille est le plus populaire au sein de la métropole.

Le vendredi 18 octobre 2024, le Conseil Métropolitain a approuvé l'installation de 34 nouvelles stations en 2025. Il est prévu que l'offre se développe jusqu'à atteindre 300 stations en 2030.

Par ailleurs, la MEL procède régulièrement à des ajustements dans le déploiement de ses stations V'lille, en supprimant des stations là où il y a peu de demande pour les redéployer dans d'autres secteurs davantage porteurs.

→ Perspectives 2025

- En plus de l'installation de nouvelles stations de locations, comme à la Cité Marianne, à Lille, d'autres stations déjà existantes seront agrandies, comme celle de la Mitterrie à Lomme. À partir du 1^{er} août 2025, le service V'lille sera offert aux abonnés ilévia. Un nouveau modèle de V'lille, allégé de 5 kg, arpentera les rues de la métropole à partir de septembre 2025.

TROTINETTES ET VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE DANS LA MÉTROPOLÉ: ÉTAT DES LIEUX

En 2023, la métropole de Lille a choisi les opérateurs Tier et Lime pour le déploiement de trottinettes ou vélos électriques en libre-service dans les communes qui le souhaitent, soit 68 des 95 communes de la métropole.

Départ de Tier

La société Tier, l'une des deux entreprises choisies pour le déploiement de trottinettes et vélos électriques dans les communes de la métropole, a annoncé son départ fin 2024. L'autre opérateur Lime qui avait été retenu par la MEL complètera son offre pour combler le départ de Tier. Cependant, le nombre de 6 000 véhicules disponibles sur le territoire prévu initialement mettra plus de temps à être atteint.

Le déploiement progressif de l'offre

Malgré ce retrait, la mise en place du service continue. Le nombre de véhicules installé par Lime est d'un peu moins de 2 000 fin 2024. Proposant un système de location via une application sur téléphone, ponctuelle ou sur abonnement, les vélos et trottinettes sont disponibles sur plus 1 350 espaces réservés et marqués au sol dans près de 70 communes de la métropole. Après avoir été utilisés, les véhicules doivent être déposés dans un espace délimité similaire, qu'il s'agisse de celui où ils ont été empruntés ou non. Ce service proposé par des opérateurs privés permet aux particuliers ne possédant pas de vélos ou de trottinettes électriques de louer selon leurs besoins ces véhicules et donc de rendre plus accessibles les mobilités douces dans la métropole lilloise. Ce service est par ailleurs complémentaire au service V'lille (ilévia).

L'offre est adaptée selon la volonté des communes. Certaines, comme Tourcoing et Lille, ont par exemple décidé de ne pas proposer de trottinettes électriques, seuls les vélos sont disponibles dans les emplacements de ces deux communes.

Lime annonce que le recours à leurs véhicules a été multiplié par quatre en un an (septembre 2023 - 2024) : Roubaix et Lille sont les deux secteurs les plus populaires.

“

LA MEL A RECONDUIT SON TITRE DE PREMIÈRE MÉTROPOLÉ AU CLASSEMENT DU CHALLENGE MAI À VÉLO ET EST ARRIVÉE 4^E DANS LA CATÉGORIE « COLLECTIVITÉ ».

”

LE CHALLENGE MAI À VÉLO 2024 : « UN MOIS POUR ADOPTER LE VÉLO POUR LA VIE »

Pour sa quatrième édition, le challenge national Mai à vélo promeut le slogan « Un mois pour adopter le vélo pour la vie ». Son but est de démocratiser la pratique cycliste pour les déplacements du quotidien grâce à un défi d'un mois, au cours duquel des équipes du territoire comptabilisent leurs distances parcourues pour tenter de remporter la compétition. À terme, l'opération vise à habituer ses participants à se déplacer à vélo, même une fois le challenge fini, en adoptant une habitude saine pour la santé et l'environnement !

Les trajets sont mesurés grâce à l'application Geovelo. Après s'être inscrit sur l'application Geovelo, le participant ou la participante peut rejoindre ou créer une équipe, avec qui il ou elle participera. Les trajets à vélo sont mesurés dans l'application. À la fin du mois, les équipes ayant cumulé les plus longues distances sont annoncées vainqueurs !

En 2024, la MEL a reconduit son titre de première métropole au classement et est arrivée quatrième dans la catégorie « collectivité ». Dans le département du Nord, 83 % de la distance parcourue, soit 961 119 km, l'a été à l'intérieur de la métropole, dépassant les 924 260 km de 2023. Le nombre de participants actifs a également dépassé celui de l'édition précédente, avec 6 945 personnes réparties en 428 équipes, montrant ainsi la popularité de l'évènement qui revient pour sa 5^e édition en mai 2025.

L'équipe constituée des agents de la MEL, a, quant à elle, parcouru 11 975 km en 2024 !

CHANGER, ÇA RAPPORTE ! LE DISPOSITIF ÉCOBONUS SE DÉPLOIE

Afin d'agir à la fois sur la qualité de l'air et sur les embouteillages, la MEL a mis en place le programme « Écobonus, Changer ça rapporte ! », qui récompense financièrement les automobilistes adoptant des pratiques plus durables (2 € par trajet évité dans la limite de 80 euros par mois). L'éligibilité des usagers est vérifiée grâce aux caméras sur les axes concernés : ils devaient, avant d'entrer dans le programme, emprunter quotidiennement ces autoroutes pour se rendre à leur travail. Les automobilistes peuvent ensuite s'inscrire sur un site dédié et déclarer leurs déplacements évités afin de recevoir leur récompense.

Afin de réaliser des effacements de trajets, les participants sont, par exemple, incités à télétravailler (43 % des effacements ont été réalisés sur la période septembre 2023 à avril 2024), à circuler en dehors des heures de pointe (34 %), à utiliser les transports en commun (10 %), à covoiturer (9 %) ou encore à utiliser les mobilités douces (4 %). Au cours de la première version qui s'est déroulée entre septembre 2023 et juin 2024 sur l'A1 et l'A23 aux heures de pointe, environ 2000 effacements journaliers ont été réalisés par les 2376 participants : 60 % des trajets évités concernent l'A1, 40 % pour l'A23. L'objectif des 6 % d'effacements aux heures de pointe sur l'A1 et l'A23 a été atteint, contribuant à éviter quotidiennement 9,2 tonnes de CO₂ au cours de cette édition.

Fort du succès de la première saison, le programme anti-embouteillages Écobonus s'est déployé sur deux nouveaux axes en septembre 2024. Ainsi, la MEL a choisi d'étendre ce programme à l'autoroute A25 (Dunkerque - Lille) et la route Nationale RN41 (La Bassée - Lille). Les communes concernées sont Armentières, Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde, Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Béthune, Lens et Dunkerque. 1501 personnes se sont engagées, permettant d'éviter environ 1400 trajets chaque jour. Pour cette édition, les automobilistes ont favorisé le décalage des horaires travaillés, pour éviter les heures de pointe et le télétravail.

D'autres initiatives ont été, également, organisées tout au long de l'année pour favoriser les transports durables. Par exemple la troisième édition du Défi Régional Pass Pass Covoiturage, qui s'est déroulée du 8 au 14 avril 2024. Ce défi citoyen invite les habitants à covoiturer, plutôt qu'à utiliser un véhicule seul. Cette pratique aide à limiter la pollution de l'air, ainsi qu'à réduire les embouteillages et à faire des économies. Valider un trajet, que ce soit en tant que conducteur ou passager, sur le site dédié, a permis de gagner des lots, pour une valeur totale de 10000 euros. Cette initiative a été mise en place par Hauts-de-France mobilité, dont la MEL est membre.

LE DÉPLOIEMENT DES NOUVELLES RAMES DE LA LIGNE 1 DU MÉTRO SE PRÉPARE

Le projet du métro 52 mètres comprend la rénovation du pilote automatique de la ligne 1 ainsi que l'acquisition de 27 nouvelles rames de 52 mètres. Elles permettront de transférer 27 des 53 rames VAL208 sur la ligne 2 et garder 26 rames sur la ligne 1, afin d'augmenter de 50 % la capacité de la ligne 1 et de 30 % celle de la ligne 2.

La rénovation et l'extension des quais actuels

Pour préparer l'arrivée des nouvelles rames de 52 m sur la ligne 1 du métro, plusieurs changements ont eu lieu en 2024. Ces nouvelles rames, deux fois plus longues que les rames actuellement en service, accueilleront un nombre de voyageurs largement supérieur. Son pilotage automatique sera optimisé.

Pour permettre ces évolutions, les quais de plusieurs stations de la ligne 1 ont été allongés de 26 à 52 mètres : on peut citer notamment les stations Villeneuve-d'Ascq - Hôtel de Ville, Pont de Bois, Square Flandres, Mairie d'Hellemmes, Marbrerie, Fives, Madeleine Caulier, Rihour, République Beaux-Arts, Gambetta, Wazemmes, etc. Ces quais ont été rénovés, avec de nouveaux accès, de nouvelles portes et un éclairage amélioré.

Des rames supplémentaires

Enfin, la MEL a validé en 2024 une consultation pour le renouvellement du parc matériel roulant pour un volume de commande allant de 71 à 87 nouvelles rames auprès d'Alstom et Siemens. En effet, cette solution permettra d'éviter la diminution de l'offre à court terme, à la suite du retard accumulé sur le projet 52 m.

Une première acquisition de 15 rames de 52 m destinées à la ligne 1 a été décidée au Conseil Métropolitain de décembre 2024, pour des premières livraisons envisagées entre 2027 et 2028 (montant de 210 millions d'euros). Cela permettra d'exploiter la ligne 1 avec un matériel roulant homogène et de transférer les 26 rames VAL 208 restant sur la ligne 2.

Le métro à l'heure des Jeux olympiques 2024

Environ 370 000 visiteurs ont utilisé le réseau de transport en commun métropolitain pour assister aux compétitions et événements et environ 40 % des spectateurs du stade Pierre-Mauroy, grâce à la ligne 1 et à des bus relais mis en place pour l'occasion. La Métropole Européenne de Lille a financé à hauteur de 78 000 € de tickets des transports en commun à destination des bénévoles 2024 ayant aidé à l'organisation de cet événement et du personnel accrédité Paris.

→ Perspectives 2025

- Les premières rames de métro de 52 m devraient être opérationnelles en février 2026.

UNE FRÉQUENTATION RECORD DES TRANSPORTS EN COMMUN EN 2024

Alors que la fréquentation des transports avait connu une baisse après la crise du Covid-19, le nombre d'usagers des transports en commun au cours de l'année 2024 a pour la première fois dépassé celui d'avant la pandémie. Le nombre de voyages en métro (60 % du trafic), bus (33 %) et tram (6 %) sur la métropole a atteint 211 millions en 2024, soit 5 % de plus qu'en 2019, l'année record jusqu'alors. Le concessionnaire de service public a atteint les objectifs de fréquentation qui étaient fixés aux termes du contrat de délégation.

Avec l'arrivée des nouvelles rames de 52 m prévues courant 2026 qui permettront de doubler la capacité de la ligne 1 et la modernisation de l'offre de tram et de métro qui vont également s'effectuer dans les prochaines années. La MEL ambitionne d'atteindre l'objectif de 254 millions de voyages annuels, d'ici 2031.

UNE NOUVELLE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS EN COMMUN AU SERVICE DES USAGERS

Les transports sont un des secteurs les plus émissifs de gaz à effet de serre du territoire. À ce titre, ils font l'objet d'actions au sein du Plan Climat pour atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050. La nouvelle Concession de Service Public (CSP) regroupant l'ensemble de l'offre de transports en commun métropolitain a été délibérée par le Conseil métropolitain en octobre 2024. Le contrat de six ans et neuf mois, attribué à KEOLIS SA, a débuté le 1^{er} avril 2025. Cette délibération acte le fruit d'un travail de longue haleine, afin de définir des objectifs ambitieux pour les prochaines années, en termes de qualité de service rendu aux usagers, engagements environnementaux et maîtrise financière.

Ainsi, à la fin de cette nouvelle CSP, la MEL entend réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre pour l'exploitation du réseau de transport. Cette concession s'inscrit également en cohérence avec le Schéma Directeur des Infrastructures de transports (SDIT) et du projet Extramobile, qui prévoit l'évolution et le développement de l'offre de transports en commun dans la métropole d'ici 2035.

Le réseau de transport connaîtra de profondes mutations. Les modes de transport en commun dits « lourds », seront renforcés, avec des nouvelles lignes, des horaires élargis et des fréquences renforcées. À partir de 2026, les premiers métros commenceront à circuler à partir de 5 heures du matin, soit 30 minutes plus tôt qu'auparavant. Les horaires de la ligne 2, aujourd'hui plus réduits, correspondront désormais à ceux de la ligne 1. Le tramway verra également ses

fréquences renforcées le dimanche après-midi. À la rentrée de septembre 2026, une nouvelle offre de bus sera également déployée, avec trois nouvelles lignes Citadines, six navettes Proximo et trois lignes Express. De nouvelles stations V'llle seront implantées. Deux nouveaux types d'offres, avec les transports sur réservation Flexity et sa déclinaison *Flexity Activity*, spécifiquement pour desservir les zones d'activités, verront le jour. Le service Handipole, sur réservation pour les personnes ayant la Carte Mobilité Inclusion (CMI), sera également renforcé progressivement à partir de la rentrée 2026 grâce à la mise en service de nouveaux véhicules. Ces 75 km de nouvelles lignes, plus performantes, plus économiques et plus écologiques traverseront vingt-six communes d'ici à 2035 et permettront la desserte de 430 000 habitants.

Le matériel roulant sera profondément renouvelé, notamment grâce à la mise en service des nouvelles rames et de nouveaux bus dans les prochaines années. Dès 2026, le réseau va connaître de nombreuses évolutions, avec l'arrivée des récentes rames de métro de 52 m et des rames de tramway, également plus modernes et plus capacitives. La rénovation des rames VAL 208 commencera également la même année. De nouvelles rames seront ajoutées sur le réseau de manière progressive jusqu'à 2031. De plus, la flotte de bus évoluera, pour atteindre un total de 70 bus électriques à la fin de la concession, les premiers étant prévus pour 2027.

Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dès 2028, les bus, métros, tramway ainsi que les bâtiments et infrastructures liés fonctionneront uniquement au biogaz ou à l'électricité verte, les achats étant basés sur des garanties d'origine.

L'*Open Payment* sera généralisé en 2027 : la carte bleue permettra de payer directement sur les bornes de validation en station ou dans les bus, sans acheter de carte rechargeable. Une nouvelle application mobile rassemblera tous les services ilévia, y compris une billetterie dématérialisée et modernisée. Un nouveau système de billetterie sera mis en place en 2028, afin de faciliter le parcours usager.

Dès l'été 2025, la tarification sociale sera révisée, pour mieux prendre en compte les minima sociaux. La grille tarifaire solidaire concernera désormais une plus grande partie des usagers : le Quotient Familial (QF) de la CAF est toujours utilisé comme base de calcul, mais les fourchettes prises en compte ont été élargies pour permettre cette revalorisation. Cela représente un coût de 2,9 millions d'euros supplémentaires par an, pour une tarification sociale dont le coût s'élevait à 50,7 millions d'euros en 2023.



LE DÉPLOIEMENT DE L'AUTOPARTAGE DANS LA MÉTROPOLE

Les opérateurs Citiz et Getaround sont les seuls opérateurs, labellisés par la MEL depuis 2022, autorisés à exploiter un service d'autopartage sur le territoire métropolitain, en station et en boucle : 62 stations (réparties sur 16 communes) MEL Auto Libre Service sont financées et aménagées par la MEL. 142 véhicules Citiz et 33 véhicules Getaround sont disponibles dans les stations.

Afin d'utiliser le service, les utilisateurs doivent créer un compte chez les opérateurs qui proposent chacun des tarifs et des modalités d'abonnement différents.

L'autopartage permet de réduire la pollution associée à la construction d'une voiture, très gourmande en énergie et ressources. La voiture d'un ménage reste inutilisée en moyenne 95 % du temps : un véhicule en autopartage peut ainsi remplacer jusqu'à dix véhicules individuels. Cela permet également aux habitants de faire des économies d'achat et d'entretien, de réduire le nombre de voitures en ville ainsi que les places de stationnement, afin de laisser plus d'espace aux mobilités actives et à la végétation.

70 % des utilisateurs de Citiz ne possèdent pas de véhicule.

L'ARRIVÉE DE L'AUTO-STOP ORGANISÉ

Afin de tester de nouveaux services de mobilité, en particulier dans les zones peu denses, la MEL expérimente une ligne d'auto-stop organisé sur le secteur du Mélantois afin de faciliter le rabattement vers la station de métro quatre Cantons et le réseau de transport en commun structurant.

La ligne expérimentée concerne quatre Cantons, Sainghin-en-Mélantois, Bouvines et Péronne-en-Mélantois. La solution s'appuie sur la matérialisation de zones d'attentes et de prises en charge de covoitureurs, concrétisée par des totems spécifiques permettant au covoitureur d'indiquer la destination souhaitée.

À la suite de cette expérimentation, un bilan sera établi afin d'évaluer la pertinence du dispositif en vue d'un déploiement potentiel à d'autres secteurs du territoire.

EXTRAMOBILE : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES MOBILITÉS MÉTROPOLITAINES

La MEL s'est dotée d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT), adopté lors du conseil métropolitain du 28 juin 2019, établissant sa feuille de route en matière de grandes infrastructures de transports collectifs structurants à horizon 2035.

Ce schéma se décline opérationnellement en deux volets correspondant aux grandes infrastructures de transports collectifs en lien avec le territoire métropolitain :

- le réseau ferré régional devenant un élément constitutif du réseau de transports urbains, notamment grâce à son intégration tarifaire et au renforcement de l'offre de type « RER Métropolitain » grâce au projet du Service Express Régional Métropolitain (SERM),
- de nouvelles liaisons en transports en commun.

Extramobile incarne la réalisation ambitieuse des projets de nouvelles lignes de transports métropolitains visant à moderniser, densifier et verdir l'offre de mobilité pour répondre aux besoins des usagers de demain.

D'un montant total de 2 milliards d'euros, le projet est principalement financé par la MEL, avec une participation de 102,5 millions d'euros de l'État et 50 millions d'euros du Département du Nord.

À l'horizon 2035, ce sont 75 km de nouvelles lignes qui verront le jour, fruits de la concertation engagée en 2022 et d'une planification fondée sur les dynamiques démographiques et urbaines du territoire.

Une ambition environnementale structurante

Extramobile constitue une traduction opérationnelle des objectifs du Plan De Mobilité (PDM), du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du PLU 3. Il répond aux grands enjeux environnementaux du territoire : décarbonation des mobilités, amélioration de la qualité de l'air, lutte contre l'artificialisation des sols, adaptation au changement climatique.

Deux nouvelles lignes de tramway, plus accessibles, plus performantes

Le territoire accueillera environ 45 km de nouvelles voies de tramway, réparties en deux lignes structurantes :

- la ligne du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing, reliant Neuville-en-Ferrain, Wattrelos, Tourcoing, Roubaix et Hem. Elle s'étendra sur 20,5 km, avec 38 stations,
- la ligne du pôle métropolitain de Lille et sa couronne reliera 11 communes de l'ouest métropolitain, jusqu'alors faiblement desservies : Wambrechies, Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille, Lambersart, La Madeleine, Lille, Loos, Haubourdin, Faches-Thumesnil, Wattignies et Templemars. Longue de 25 km, elle comptera 47 stations et générera jusqu'à 108 000 voyages par jour.

Pour concrétiser ces projets, la MEL a confié les marchés de maîtrise d'œuvre aux groupements suivants :

- pour le projet de tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing : groupement Tramelis, composé d'Egis Rail, Egis Villes et Transports, LA/BA, SERUE Ingénierie, HEXA Ingénierie et Ilex,
- pour le projet de tramway du pôle métropolitain Lille et sa couronne : groupement Étamine composé de SYSTRA, Ingérop, Richez_Associés, Gautier+Conquet puma et Transitec.

Un site de maintenance et de remisage sera également construit pour chaque ligne. Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués :

- pour le site de maintenance et de remisage du tramway Roubaix-Tourcoing au groupement Setec et Groupe-6,
- pour le site de maintenance et de remisage du tramway Lille et sa couronne au groupement SYSTRA, l'Heudé & Associés Architectes.

Enfin, un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception des systèmes de transports intelligents a été confié au bureau d'études SYSTRA France.

“

EXTRAMOBILE CONSTITUE UNE TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILITÉ, DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL ET DU PLU 3.

”

Le BHNS, nouveau pilier de la mobilité durable

La MEL développe aussi une nouvelle offre : le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), alliant performance, régularité et sobriété énergétique. Deux lignes verront le jour, circulant sur 30 km avec un maximum de voies dédiées.

- La première ligne BHNS desservira Lomme, Lille, Hellemmes, Lezennes, Villeneuve-d'Ascq et Sainghin-en-Mélantois, sur un linéaire de 16 à 18 km, avec 35 à 37 stations.
- La seconde ligne BHNS, longue de 14 km avec 26 stations, reliera Saint-André-lez-Lille, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Villeneuve-d'Ascq, Hellemmes, Ronchin, Lesquin et Lezennes.

Les BHNS bénéficieront d'une majorité de voix réservées et de la priorité aux feux, pour un service plus fluide et attractif.

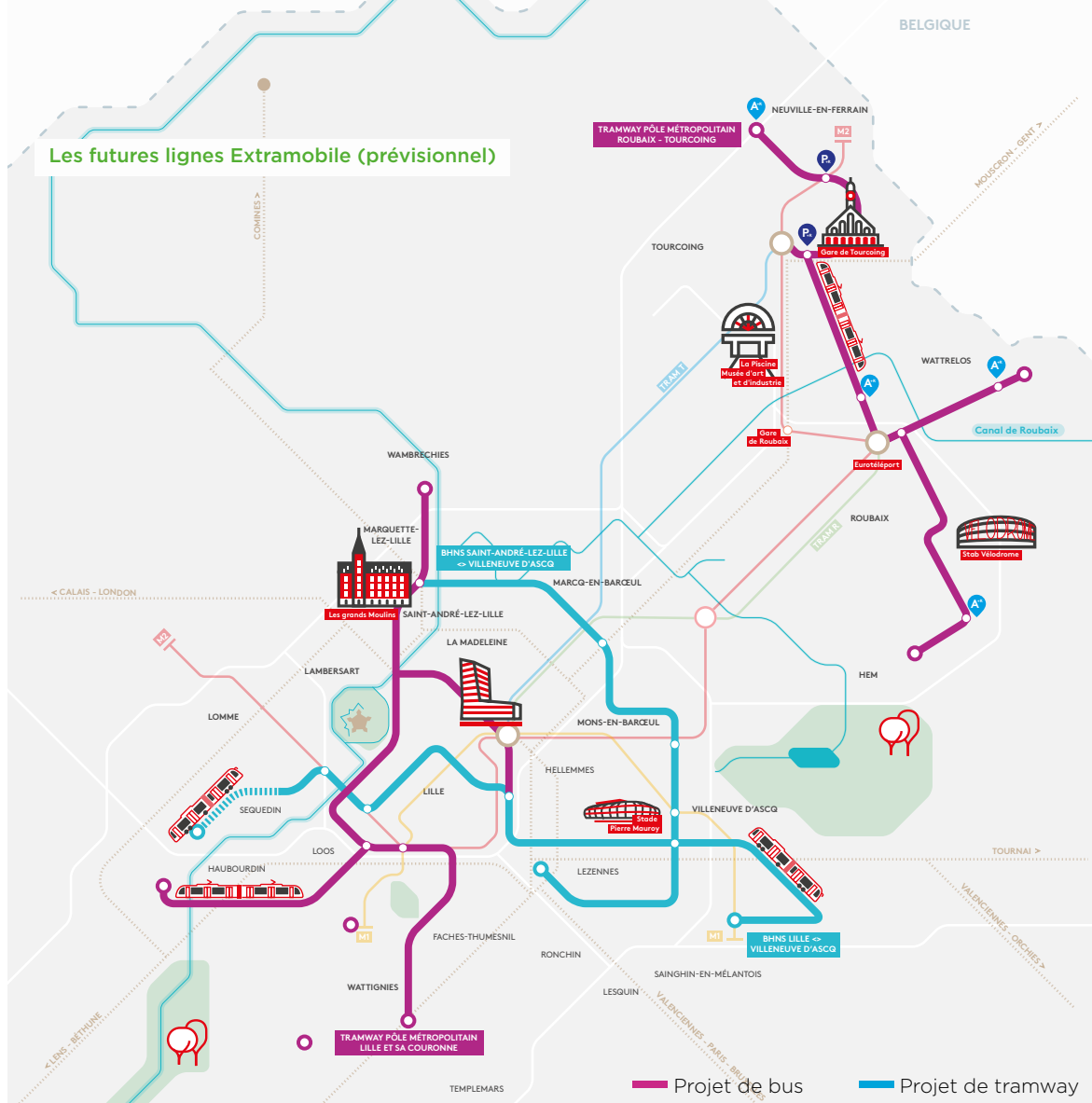
Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués :

- pour le BHNS Lille-Villeneuve-d'Ascq au groupement Étamine composé de SYSTRA, Ingérop, Richez_Associés, Gautier+Conquet puma et Transitec.
- pour le BHNS Saint-André-lez-Lille - Villeneuve-d'Ascq au groupement SAGAME composé de SUEZ, ATTICA, Egis et PCM Ingénierie.

Une mobilisation forte en 2025

L'année 2025 sera marquée par le lancement d'une enquête publique pour le projet de tramway Roubaix-Tourcoing, qui permettra d'informer les habitants sur les impacts environnementaux et fonciers du projet et de recueillir leurs contributions.

La mise en service des différentes lignes d'Extramobile est prévue de manière progressive d'ici 2035.



ILEWATT: LE RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE LA MEL

Depuis 2015, la métropole européenne de Lille, compétente en matière d'infrastructures de recharge de véhicules, s'est largement engagée en faveur du développement de l'électromobilité, en lien et cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de GES et d'amélioration de la qualité de l'air issues du PCAET et du PDM métropolitain.

Afin de développer les capacités de recharge dans l'espace public, une concession de service attribuée à Total Energies Charging Services depuis janvier 2024, prévoit la mise en œuvre du réseau de recharge métropolitain ilewatt. À terme, ces 800 nouveaux points de charge sur l'espace public seront regroupés en 245 stations, pour autant de sites d'implantation, en plus de la reprise des 96 points de charge déjà installés par la MEL dans les communes de moins de 5 000 habitants. Les 95 communes métropolitaines seront équipées.

Trois offres de puissance sont disponibles, afin de répondre aux différents besoins des usagers :

- 120 points de recharge de 200 kW, déployés près des grands axes de circulation (pour les trajets de longue distance) ou pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels (taxi, logistique urbaine, etc.),
- 80 points de recharge de 50 kW, installés à proximité des gares, des quartiers commerçants, etc.,
- 696 points de recharge de 22 kW, déployés dans les quartiers résidentiels où les habitants n'ont pas de solutions à domicile pour s'équiper en point de recharge.

→ Perspectives 2025

- Le déploiement des nouveaux points de charge se poursuit et s'accélère en 2025.

PRIORITÉ N° 3

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT PLUS DURABLE DU TERRITOIRE ET ADAPTÉ AU CLIMAT DE DEMAIN

LE TROISIÈME PLAN LOCAL D'URBANISME ADOPTÉ

Adopté au conseil métropolitain du 28 juin 2024, le Plan Local d'Urbanisme 3 (PLU 3) est le fruit d'un long processus d'échange avec les communes, les élus et les citoyens. Premier plan d'urbanisme concernant les 95 communes de la métropole, il est établi pour une durée de dix ans, soit de 2024 à 2034. Ce plan a été formulé après un travail d'échanges mené durant deux ans auprès des différents acteurs locaux, d'analyse des demandes d'élus et de citoyens et d'organisations d'événements pour favoriser les échanges comme des ateliers et des réunions publiques au cours de l'année 2021, suivis d'une consultation administrative et d'une enquête publique en 2023.

Le PLU 3 vise à planifier les futurs aménagements urbains afin de les mettre en cohérence avec les autres documents stratégiques de la MEL et en particulier le PCAET et la Stratégie Nature et Eau. Il s'agit donc d'un levier majeur pour accélérer la transition écologique du territoire, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants, tout en promouvant une métropole solidaire et économiquement attractive.

Ainsi, dans la continuité du PLU 2, le PLU 3 met l'accent sur la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels, qui est un enjeu environnemental majeur. Le PLU 3 limite donc l'étalement urbain à 700 ha au maximum, en donnant la priorité au renouvellement urbain pour répondre aux besoins du territoire et en prévoyant un objectif de densité minimale pour l'ensemble des nouveaux projets de construction ou d'aménagement, afin de laisser plus de place à la nature et à la pleine terre.

Dans l'optique d'améliorer la résilience face aux effets du changement climatique, le PLU 3 structure le territoire en faveur du développement d'espaces végétalisés sous diverses formes, y compris en zone urbaine, qui créeront des « poumons verts » dans une métropole encore très minérale. Ces espaces permettront aussi d'aider à une meilleure infiltration de l'eau de pluie et de lutter contre l'effet des « îlots

de Chaleur Urbains ». Il assure également la protection des espaces naturels existants tout comme la sauvegarde des terres agricoles ou non cultivées, en prônant un choix des lieux de construction plus raisonné et durable et en redéfinissant les limites des zones constructibles.

Le PLU 3 renforce également la stratégie de préservation du cycle de l'eau avec par exemple la conservation de 5200 ha de zones humides ou à dominante humide, l'obligation d'infiltration des eaux pluviales dans les projets et la mise en œuvre de prescriptions particulières sur les 29 communes des champs captants, communes Gardiennes de l'eau, afin de préserver les capacités de recharge de la nappe phréatique et de prévenir les risques de pollution.

Par ailleurs, le PLU 3 organise l'évolution de l'espace public pour laisser plus de place aux mobilités douces et aux nouvelles lignes de transport en commun métropolitaines. Il intègre notamment le développement d'espaces privilégiés pour la marche, le vélo et les véhicules électriques. L'augmentation des stationnements pour vélos et des bornes de recharge pour les véhicules et les vélos électriques y figure également.

Enfin, le PLU 3 intègre des prescriptions et des recommandations destinées à favoriser la rénovation énergétique des logements pour les rendre confortables en hiver mais aussi en été et le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments.

Le PLU 3 continuera d'ailleurs à évoluer : au cours de ce même conseil du 28 juin 2024, plusieurs études ont été lancées pour le faire corroborer avec le projet d'évolution et de modernisation des transports métropolitains Extramobile et avec des demandes d'ajustements de la part de l'État et des communes.

→ Perspectives 2025

- La concertation des demandes d'évolution du PLU 3 s'achèvera en février 2025, pour une approbation définitive en octobre.



Les aménagements de la rue Solférino à Lille

L'AVENUE DELORY, À ROUBAIX, RÉAMÉNAGÉE POUR PLUS DE PLACE POUR LES PIÉTONS

Les travaux de l'avenue Delory, proche du Parc Barbieux, à Roubaix ont commencé en novembre 2024. Ils devraient se poursuivre jusqu'à juin 2026. Ce projet s'est mis en route après un temps de concertation avec les riverains et d'études de quatre ans.

L'objectif de ces travaux est de laisser plus d'espace aux mobilités douces, tout en gardant 380 places de stationnement automobile et le maintien des platanes de l'avenue. Les aménagements ont été conçus à la suite d'une concertation auprès des riverains qui exprimaient leurs vœux pour une avenue plus apaisée et plus facilement praticable pour les mobilités douces. Pour y parvenir, le projet prévoit d'élargir d'un mètre la largeur des trottoirs, la création de nouveaux trottoirs par endroits, notamment au niveau des rues Pigouche, Palissy et David d'Angers, de l'avenue Lagache et de l'allée Van Gogh et également la réalisation d'une voie cyclable pratiquement continue. Des arbres malades ont été abattus, remplacés par d'autres qui ont été replantés. Le stationnement sera maintenu, avec 380 places en bataille ou longitudinal selon la localisation.

→ Perspectives 2025

- Une deuxième phase de travaux réaménagera le tronçon entre l'avenue Mozart et le rond-point des trois baudets.

LES TRAVAUX PROGRESSENT RUE SOLFERINO, À LILLE

Entamés en 2023, les travaux de réaménagement de la chaussée et du trottoir de la rue Solferino à Lille, ont continué au cours de l'année 2024. Le premier tronçon rénové a été inauguré en avril 2024. Les travaux sur cette rue longue, de plus de deux kilomètres, ont commencé dès 2022 et se poursuivront jusqu'à fin 2025. La MEL finance ce chantier à hauteur de quatre millions d'euros.

Plusieurs changements importants sont prévus. L'objectif principal de ces travaux est de rééquilibrer l'espace public en faveur de la nature et des mobilités douces. Dans cette optique, les vélos bénéficieront de nouvelles voies cyclables de chaque côté de la rue, en bitume rouge afin de faciliter leur visibilité. Celles-ci seront protégées, notamment grâce aux espaces non bitumés présents aux abords de la chaussée automobile qui seront investis par des arbustes dans un futur proche. Les parties déjà accessibles des nouvelles voies cyclables sont actuellement très fréquentées par les riverains.

Enfin, les piétons bénéficieront également de nouveaux trottoirs plus larges. Des bancs ont été installés à proximité de l'église du Sacré-Cœur. 40 % des places de stationnement seront supprimées, soit 98 places sur 266, notamment au profit des pistes cyclables. Ainsi, à terme, seul 40 % de l'espace public sera dédié aux voitures. Plus de deux cents arbres ont été plantés et les nouveaux espaces verts ou désimperméabilisés permettront d'atteindre 18 000 m² de pleine terre, qui laisseront l'eau de pluie s'infiltrer.

Ces améliorations ont été rendues possibles en réduisant la place dédiée à la voiture, avec une chaussée plus étroite et la suppression d'emplacements de stationnement.

Les travaux sur cet axe ont débuté en 2023, en commençant par la partie qui se situe entre le boulevard Victor Hugo et la place Jeanne d'Arc. Ils se sont poursuivis entre les places Jeanne d'Arc et Philippe Lebon.

→ Perspectives 2025

- Les travaux sur cet axe doivent se conclure en 2025, avec les chantiers réaménageant de sous-sol et de la chaussée en direction du quartier Vauban.



Place Jeanne d'Arc à Lille

DANS LA CONTINUITÉ DE LA RUE SOLFÉRINO, LE RÉAMÉNAGEMENT DES PLACES PHILIPPE LEBON ET JEANNE D'ARC

Dans la continuité des travaux entamés rue Solferino, les places Philippe Lebon et Jeanne d'Arc, qu'elle traverse toutes les deux, vont également connaître de gros changements. La MEL y investit 2,46 millions d'euros pour la place Philippe Lebon et 943 000 euros pour la place Jeanne d'Arc. Les réaménagements vont permettre de faire la part belle aux espaces verts, afin de lutter contre le phénomène des îlots de chaleurs en ville et de ralentir la circulation des voitures sur cet axe. Ces travaux commencés en septembre 2024 devraient s'achever à la fin de l'année 2025.

Afin de participer au reverdissement du centre-ville de Lille, 4 300 m² de la place Philippe Lebon vont être débitumés et 62 arbres s'ajouteront aux 27 déjà existants. Les piétons auront plus de place. Une aire de jeux sera installée. Neuf places de stationnement automobiles, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite et quatre à l'autopartage, seront conservées à côté de l'église.

La place Jeanne d'Arc, plus petite et proche du Boulevard Victor Hugo, va également se mettre au vert. Environ 20 % de sa surface, soit 840 m², seront transformés en espaces verts. La statue de Jeanne d'Arc fera son retour au centre de la place.

Les voies de circulation deviendront des zones 30 partagées, avec priorité aux piétons et cyclistes. Afin de ralentir le trafic et de laisser la priorité aux mobilités douces, elles formeront un giratoire qui contournera les nouveaux espaces verts et le centre de la place sera inaccessible au trafic automobile. De plus, une voie cyclable giratoire, sécurisée et séparée de la chaussée par un espace vert, sera installée sur les bords extérieurs de la place Jeanne d'Arc : sur ce nouveau giratoire cyclable à la hollandaise, les cyclistes auront la priorité sur les voitures. 23 arbres seront également plantés.

LES TRAVAUX DU BOULEVARD CARNOT SE POURSUIVENT

À Lille, le boulevard Carnot va voir sa physionomie profondément modifiée : d'importants réaménagements vont, à terme, permettre l'installation de trottoirs plus larges, d'une piste cyclable bidirectionnelle et de surfaces végétalisées avec des arbres fraîchement plantés ou préservés, grâce à la place gagnée en réduisant l'espace réservé aux voitures. La première phase des travaux de réaménagement du boulevard Carnot à Lille est terminée, puisque le dernier tronçon qui était concerné, entre la rue des Arts et la place du Théâtre, a été finalisé au premier semestre 2024. Il était déjà possible d'observer une baisse de la fréquentation automobile au cours de l'été 2024, après les travaux. Le chantier sur la dernière partie du boulevard à être rénovée, entre le rond-point Pasteur et la rue des Canonnières, a lui commencé en octobre 2024. Une large partie du boulevard, entre la rue des Canonnières et la rue des Arts a déjà été rénové lors de chantiers précédents, laissant plus de place aux mobilités douces et permettant l'installation d'espaces verts.

Les aménagements en cours sur la dernière partie du boulevard le reliront à la voie 1 du nouveau réseau Vélo Plus.

→ Perspectives 2025

- Les travaux sur le boulevard Carnot devraient se terminer en 2025.

TRAVAUX SUR LE BOULEVARD VAN GOGH À VILLENEUVE-D'ASCQ

En application du projet Grand Angle impulsé en 2016, qui vise à reverdir et à rendre plus attrayant le centre-ville de Villeneuve-d'Ascq tout en laissant plus de place aux mobilités douces, une nouvelle phase de travaux a débuté en septembre 2024 sur le boulevard Van Gogh. Mené par la MEL et la mairie de Villeneuve-d'Ascq, ce nouveau chantier est estimé à 5,3 M€. Il est centré autour de trois objectifs : améliorer le cadre de vie des riverains, encourager la biodiversité en ville et laisser plus de place à la marche et au vélo.

Après de précédents chantiers sur les rues Simone Veil, du Vercors, des Vétérans et d'une première partie du boulevard Van Gogh, incluant la rénovation du square des Verts Tilleuls, de la Rose des Vents, du centre social et du parvis de l'Hôtel de Ville, le quartier a connu de nombreuses évolutions ces dernières années.

Les transformations se poursuivent avec ces travaux pour l'installation d'aménagements plus durables. Près de 990 000 euros (hors taxes) sont investis pour les zones de verdure, avec notamment l'installation d'une esplanade verte sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Une noue végétalisée, ainsi que des aménagements souterrains pour la récupération des eaux verront également le jour. Ces aménagements ont pour but d'encourager et de protéger la biodiversité en ville tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Une voie cycliste sera installée le long du boulevard Van Gogh.

En complément, l'éclairage public et l'équipement urbain seront également remplacés.

→ Perspectives 2025

- Les travaux sur le boulevard Van Gogh devraient se terminer au début de l'année 2026.

LA VOIE CYCLABLE SUR LES BORDS DE DEÛLE ENTRE WAMBRECHIES ET LA MARQUE RÉNOVÉE

En 2024 s'est tenu le chantier de rénovation pour la partie de la voie européenne EuroVélo 5 qui longe le bord droit de la Deûle entre Wambrechies et Marquette-lez-Lille pour rejoindre Lille. Cette voie permet aux cyclistes et aux piétons de voyager dans les deux sens sur les chemins de halage de Lille jusqu'à Marquette-lez-Lille et croise le chemin du tramway touristique Amitram. Elle fera face au futur parc métropolitain, qui remplacera la friche Solvay. Les travaux ont permis son aménagement en sable de Marquise, un revêtement à la fois local, durable et adapté à la pratique cycliste, pour un plus grand confort pour cette mobilité douce.

“

L'ANCIENNE FRICHE SERA DÉCOUPÉE EN DEUX ESPACES STRUCTURANTS POUR LE PROJET : UN PARC NATUREL ET UN PARC HABITÉ.

”

LE PROJET DE PARC MÉTROPOLITAIN BORD DE DEÛLE AVANCE

Entre le quai 22 à Saint-André-lez-Lille et les Grands Moulins de Paris à Marquette-lez-Lille, l'ancienne friche Solvay deviendra bientôt le futur parc naturel métropolitain des Bords de Deûle. En novembre 2024 a eu lieu un nouvel épisode de concertation autour du projet de parc des Bords de Deûle.

Il s'agit du second volet de concertation sur ce projet. Ce parc de 20 hectares sera conçu pour accueillir tous les métropolitains dans un grand espace vert.

En lisière du Parc, le long de l'avenue Félix Faure, au pied de la future station de tramway, il est prévu de construire une nouvelle piscine métropolitaine, non loin de la future médiathèque intermunicipale. D'autres aménagements et installations spécifiques devraient également s'y implanter, pour, par exemple, favoriser la pratique du sport ou permettre d'y organiser des événements et pour faire découvrir l'ancienne Abbaye de Jeanne de Flandres, qui se tenait à cet endroit il y a plusieurs siècles.

La restitution des données en décembre 2024 a dégagé plusieurs points à intégrer pour la suite du projet. L'ancienne friche sera ainsi découpée en deux espaces structurants pour le projet : un parc naturel de 20 ha et un parc habité d'environ 4,5 ha. La demande pour plus de végétalisation et pour la préservation de la biodiversité est en effet forte. Le parc naturel métropolitain de 20 ha proposera à chacun de profiter des espaces de plein air, de se promener le long des berges de la Deûle à pied ou en mobilité douce. L'idée d'avoir un lieu ouvert à tous et partagé est très plébiscitée. Les bâtiments, y compris les logements, seront construits dans l'optique de s'intégrer dans le patrimoine architectural local, avec une hauteur permettant de garder une cohérence à l'échelle du quartier, tout en étant performants énergétiquement. Ils doivent également permettre l'intégration de lieux de sociabilité intergénérationnels comme des espaces sportifs et associatifs ainsi que des commerces.

L'une des futures lignes de tramway actuellement en projet dans le cadre du projet Extramobile desservira ce quartier à terme. Il est également prévu qu'une médiathèque intermunicipale y voit le jour.

LE FUTUR PARC DE LA TORTUE

Le parc de la tortue doit s'installer le long de la Deûle entre Don, Sainghin-en-Weppes et Bauvin. La mise en œuvre de ce nouvel espace naturel métropolitain prend du temps. Depuis 2019, diverses études, diagnostics et travaux préalables ont été lancés. En effet, il a été nécessaire de lancer un vaste chantier de dépollution, car le lieu accueillait autrefois la Blanchisserie de Don, qui a contaminé le terrain avec de nombreux produits toxiques (métaux lourds, hydrocarbures, etc.). Environ 40 000 tonnes de terres polluées ont été confinées sur place dans une alvéole étanche qui a pris la forme d'une tortue et a été végétalisée en surface.

Après ce chantier de dépollution, les différentes étapes d'études de maîtrise d'œuvre et des diagnostics dont les diagnostics géotechniques ont repris.

Ce projet estimé à près de cinq millions d'euros porté par la MEL, aboutira à la création d'un parc de 44 hectares au cœur du territoire des communes Gardiennes de l'eau. Il comprendra des sentiers pour la promenade, des espaces refuges pour la faune et la flore, la renaturation d'espaces humides, etc. : ce vaste espace naturel sera un lieu propice au développement de la biodiversité entre marais, prairies et bois. Il concourra également à protéger la nappe phréatique.

DE NOMBREUX PROJETS D'ÉCOQUARTIERS SE DÉVELOPPENT DANS LA MÉTROPOLE

Les quartiers métropolitains continuent leur mue en 2024, avec la création ou la rénovation de quartiers plus sobres et durables, mieux adaptés au changement climatique.

Parc de Fives-Cail : le projet définitif dévoilé en juin 2024

Le nouveau parc de Fives sera achevé en 2026, sur l'ancienne friche de Fives Cail, visant à se muer en un quartier durable du point de vue urbain, social et environnemental. D'une superficie de cinq hectares, il deviendra le deuxième plus grand parc de la ville de Lille. Ce projet a été présenté aux habitants en juin 2024, afin qu'ils soient pleinement partie prenante dans sa réalisation. Les travaux vont être réalisés conjointement par la MEL et la ville de Lille : le chantier démarrera avec la déconstruction d'anciennes halles à l'automne 2024.

Le projet préservera la mémoire du site : 200 arbres seront conservés, ainsi que les blockhaus, les cheminements et les rails. L'endroit sera également végétalisé avec 1100 nouveaux arbres plantés. Ainsi, ce parc améliorera la qualité de l'air et préservera la biodiversité, en devenant un lieu de fraîcheur en été, tout en étant un espace convivial pour la vie de quartier, notamment grâce à ses jeux et espaces sportifs.

→ Perspectives 2025

- Les travaux d'aménagement du parc en lui-même pourront commencer entre 2026 ou 2027, selon la date de validation des dossiers réglementaires environnementaux.

Le Parc de la Tortue, situé le long de la Deûle, complètera à terme les Espaces naturels de la MEL



Les travaux pour le Parc des Rives de la Haute-Deûle 2 débutent

À quelques pas d'EuraTechnologies et au bord de la Deûle, à Lomme, ce nouveau parc s'étendra sur deux hectares et devrait à terme compter près de 600 nouveaux logements dans un environnement végétalisé. Il poursuit les travaux de réaménagement des friches industrielles de Lomme, qui avaient commencé au début des années 2000 et avaient conduit à l'inauguration de l'écoquartier EuraTechnologies en 2008.

Ce nouveau projet, aussi appelé RHD2 pour Rives de la Haute-Deûle 2, donne la priorité à la construction d'un parc verdoyant, plutôt qu'aux logements. Cependant, il cherche également à répondre à la demande forte en logements sociaux dans la métropole. En plus de ces habitations, un groupe scolaire et des espaces réservés à de futurs bureaux sont aussi prévus. Deux entreprises, la société d'aménagement Soreli et l'atelier de paysage Bruel-Delmar se sont vus confier le projet.

À Loos, la friche Verlinde deviendra un écoquartier

Dans le cadre du projet de réaménagement de la friche Verlinde de 3,4 ha, les élus de Loos ont signé la charte « Écoquartier » et validé l'ambition de créer un quartier engagé sur le plan social, économique et écologique.

Achetée par l'Établissement Public Foncier (EPF) en 2022, l'ancienne usine fait l'objet d'un projet de construction de 320 logements (30 % de logements locatifs sociaux, 40 % de logement en accession à la propriété et 30 % logements dits intermédiaires, c'est-à-dire des logements en accession abordable ou des locatifs non-sociaux). En signant la charte avec l'objectif de décrocher le label Écoquartier la MEL et la mairie de Loos s'engagent à concevoir un lieu en phase avec le développement durable, dans ses dimensions sociale, écologique et économique. Le futur aménageur devra prévoir d'intégrer au projet les déplacements doux, la gestion économe de l'énergie et de l'eau, la réduction des gaz à effet de serre et favoriser le lien social pour un nouveau quartier agréable à vivre, à proximité de la gare et du centre.

→ Perspectives 2025

- Les travaux de réaménagement pour le parc des Rives de la Haute-Deûle 2 doivent s'achever en 2026. L'ouverture du parc Fives Cail est prévue en 2027.

UN NOUVEAU PARC URBAIN DANS LE CENTRE-VILLE LILLOIS

Un projet de réaménagement de la place du Maréchal Leclerc à Lille est en cours pour transformer cette place traversée par 16 000 véhicules par jour en un nouveau parc urbain. Son coût a été estimé à 3,4 millions d'euros par la Métropole Européenne de Lille. Le chantier a débuté au cours de l'année 2024.

Ce projet prévoit la suppression de la chaussée qui traverse actuellement l'espace pour la remplacer par un espace vert arboré et une aire de jeux pour enfants. La part de nature sur ce terrain passerait de 5 % à 30 %, permettant aux eaux de pluie d'être mieux absorbées par le sol et de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Ce nouvel aménagement de la place sera également plus favorable aux mobilités douces. Le nombre de places de stationnement sera réduit. Quatre places de stationnement réservées à des véhicules en autopartage sont prévues. La circulation des voitures sera ralentie. Une voie réservée aux bus, puis aux futures lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) une fois celle-ci en service, sera également mise en place. L'installation d'une station V'lille et de voies réservées aux piétons complètera le dispositif.

→ Perspectives 2025

- La fin des travaux sur la Place du Maréchal Leclerc est prévue pour le printemps 2025.

LE PARC MOSAÏC FÊTE SES 20 ANS

Inauguré en 2004, lorsque Lille était capitale européenne de la culture, la renommée du parc Mosaïc n'est plus à faire. Avec plus d'un million de visiteurs en vingt ans, il a remporté le Grand Prix national du paysage en 2007 et le prix du Paysage du Conseil de l'Europe en 2009. Il renouvelle sa labellisation au titre de « Jardin remarquable » chaque année.

À son inauguration par Pierre Mauroy, sept jardins thématiques étaient aménagés. Depuis 2023, quatre autres ont été créés. Les visiteurs peuvent aujourd'hui visiter les onze jardins représentant chacun une zone géographique, allant de l'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'Asie du Sud-Est, en passant par les îles britanniques et la Turquie. Sans oublier le jardin premier, dédié au néolithique, faisant référence au site archéologique découvert lors de l'aménagement du site. Il est difficile d'imaginer que, avant la construction de Mosaïc, cet espace sur les rives de la Deûle entre Houplin-Ancoisne et Santes était un lieu pollué débordant de déchets. Ce grand parc de 23 hectares offre aux métropolitains une zone de nature, promenades et fraîcheur en été!

PRIORITÉ N° 4

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

UN NOUVEAU SUCCÈS POUR LA PRIME AIR

Après le succès de la Prime Air 1, qui a rempli en 2023 (avec deux ans d'avance!) l'objectif fixé du remplacement de 2000 appareils de chauffages à bois anciens pour de nouveaux modèles performants, le lancement de la Prime Air 2 acte le renouvellement pour deux ans et l'amélioration du dispositif. Cette prime participe à la réduction de la pollution aux particules fines PM10 et PM2,5, dangereuses pour la santé et l'environnement et fortement présentes dans l'air de la métropole. Le chauffage au bois est en effet le premier émetteur de ces particules fines sur la MEL.

La Prime Air de 2021 à 2023 a permis de réduire de 7,6 % les émissions de PM10 et PM2,5 du secteur résidentiel, selon l'estimation de l'ATMO Hauts-de-France.

Mise en place pour la période 2024-2025, la Prime Air 2 se donne l'ambition d'accompagner le remplacement de 1160 équipements de chauffage au bois et 20 équipements au charbon avant 2026. En 2024, elle a ainsi bénéficié à 583 ménages, pour remplacer leur appareil de chauffage, pour un budget de 906 500 €. Pour en bénéficier, il faut habiter l'une des communes de la MEL, être propriétaire-occupant ou propriétaire-bailleur, résider dans un logement occupé comme résidence principale et achevé depuis au minimum deux ans, utiliser une cheminée à foyer ouvert, un foyer fermé installé avant 2002 ou un poêle à charbon et l'utiliser en chauffage principal ou d'appoint.

Le dispositif revisité en 2024 comporte des modifications importantes. En particulier, le montant de l'aide évolue désormais en fonction du niveau de revenu des demandeurs: 2500 euros pour les foyers modestes et très modestes (voire 2800 à 3000 euros en cas de bouquet de travaux énergétiques) et 1000 euros pour les ménages plus aisés. Le processus parcouru par les dossiers est également devenu plus efficient, puisque l'opérateur AMELIO est désormais en charge de leur dépôt.

En parallèle de ce dispositif, une charte d'engagement des professionnels du chauffage au bois aux bonnes pratiques élaborée par la MEL a été signée par neuf entreprises à la suite d'une rencontre organisée en février 2024.

→ Perspectives 2025

■ La MEL prévoit de renouveler le dispositif pour 2026/2027.

RÉNOVATION DE 300 MAISONS À TOURCOING AVEC LE DISPOSITIF TRANSITION ZÉRO EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

En application du dispositif Transition zéro exclusion énergétique mis en place par le ministère de la Transition écologique, 300 maisons mal isolées datant des années 1930 pourront être rénovées pour en améliorer l'isolation thermique dans le quartier des Phalempins à Tourcoing, ville pilote, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

La MEL et Amelio ont signé une convention pour valider sa participation à ce dispositif, qui permet aux bénéficiaires, propriétaires occupants à revenus modestes, d'effectuer des travaux d'isolation pour un reste à charge le plus bas possible. Plusieurs entreprises établissent un diagnostic pour assurer la confiance entre les habitants et les artisans. Le suivi des travaux, des relevés énergétiques avant et après travaux seront effectués, afin de mesurer les gains réalisés. À terme, le dispositif vise aussi à rendre ces rénovations reproductibles dans d'autres quartiers ou communes.

UNE DÉCONSTRUCTION EXEMPLAIRE DE LA FRICHE BEAULIEU À BOUSBECQUE

En 2024 ont eu lieu les travaux de déconstruction de la friche Beaulieu à Bousbecque, dirigés par Établissement Public Foncier (EPF) pour le compte

de la MEL. Contrairement à un chantier de démolition classique, les bâtiments sont démontés pour en récupérer les matériaux, afin qu'ils puissent être valorisés au sein d'un futur projet : dans ce cas, deux bâtiments comprenant 200 logements. Les matériaux ainsi récupérés, comme le bois et le métal des charpentes, ou les matériaux d'isolation pour une large partie, favorisent la réduction des coûts du projet. Cette réutilisation donne une seconde vie aux matériaux et améliore ainsi le bilan carbone des constructions, en limitant l'utilisation de ressources naturelles et d'énergie !

UN LIVRE BLANC POUR « FAVORISER DES BÂTIMENTS À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL »

Actuellement, on estime que 40 % des gaz à effet de serre émis par un bâtiment tout au long de sa durée de vie proviennent de sa construction (transport et fabrication des matériaux compris).

Document stratégique rédigé par l'association CD2E (Centre de Déploiement de l'Éco-transition dans les Entreprises et les territoires), le livre blanc « Favoriser des bâtiments à faible impact environnemental sur le territoire de la MEL » a été élaboré pour donner des pistes afin de limiter l'impact environnemental du secteur de la construction et des bâtiments et cherche donc à trouver des solutions innovantes pour réduire au maximum cet impact et en rendant les bâtiments aussi économes que possible tout au long de leur utilisation. Ce document publié en avril 2024 a été conçu dans le cadre du projet européen « *Dramatically Reducing Embodied Carbon in Europe's Built Environment (DREC)* », du Carbon Neutral Cities Alliance (CNCA), qui rassemble des villes à travers le monde engagées pour réduire leurs émissions et avec la participation de plusieurs directions de la MEL. Le projet est également pensé en phase avec l'objectif européen de neutralité carbone d'ici à 2050 et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la MEL.

Le livre contient les conclusions établies à la suite de trois ateliers, « matériaux biosourcés en construction et en rénovation », « réemploi et rénovation au service de bâtiments à faible impact environnemental » et « du bâtiment au quartier bas carbone et adapté aux impacts du réchauffement climatique, comment mettre en œuvre les ambitions et les outils de planification ». Ils ont été conduits avec des acteurs divers : professionnels du bâtiment, des architectes, des bailleurs sociaux, des associations établissements publics et des collectivités.

Dans ce document, six thématiques sont identifiées pour agir sur l'impact des bâtiments sur l'environnement : la formation, l'évolution des pratiques, de la réglementation, des marchés publics, des modèles économiques et de l'innovation.

LE RICHE BILAN DU DISPOSITIF AMELIO EN 2024

À travers le dispositif Amelio, la MEL pilote et encourage la rénovation énergétique et l'adaptation des logements, tout en luttant contre le mal-logement sur son territoire. Amelio conseille les usagers sur la rénovation de leurs logements et travaille avec des acteurs présents sur le terrain localement pour les accompagner dans leur démarche.

Le dispositif s'appuie notamment sur la Maison de l'Habitat Durable, qui a continué son travail de conseil et de formation en réalisant 1965 rendez-vous et 180 animations avec des usagers cette année. Les conseillers Amelio, qui permettent un suivi personnalisé et gratuit des diverses situations présentes sur notre territoire, ont dispensé des conseils à 7 476 ménages au cours de cette période et ont réalisé plus de 3 200 accompagnements aux travaux. En parallèle, plus de 3 500 visites à domicile en 2024 ont permis d'établir des diagnostics complets des besoins des ménages qui y résident, pour réaliser des travaux ou conseiller sur la mise en place de gestes d'économies d'énergie.

Le travail mené par le dispositif Amelio s'intègre pleinement dans les objectifs de sobriété énergétique et de transition solidaire fixés par la MEL, car en moyenne, les travaux de rénovation énergétique ont permis un gain énergétique de 36 %.

UN RÉFÉRENTIEL POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'HABITAT SOCIAL NEUF DANS LA MÉTROPOLE

En décembre 2023, le conseil métropolitain a voté la mise en place d'un Référentiel Qualité Habitat, qui permettra de garantir la qualité des logements sociaux neufs. Les critères à respecter sont répartis en six thèmes : la « mobilité », « l'eau et l'énergie », « l'adaptation au changement climatique », « les matériaux bas carbone et l'économie circulaire », « la nature, biodiversité et l'agriculture urbaine » et « la qualité des projets de construction et leur intégration dans l'environnement ». Ce référentiel qualité habitat permet d'encourager la construction de logements plus durables dans la métropole, en constituant un socle à respecter par les constructeurs de logements sociaux et abordables.

Les porteurs de projets qui iront plus loin que ces critères minimums pourront se voir attribuer des subventions supplémentaires. L'application de ce nouveau référentiel se fera de manière progressive : en 2024, 80 % des critères du socle devront être respectés par les projets, puis 90 % en 2025 pour enfin atteindre 100 % en 2026.

En parallèle, la MEL a également lancé l'appel à projet Habitat Collectif Innovant (HCI), qui vise à rassembler des acteurs comme la fabrique de la ville pour encourager les réflexions pour des logements d'avenir.

PRIORITÉ N° 5

SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES

APRÈS SA MODERNISATION, LE CENTRE DE TRI DE LOOS REPREND SON ACTIVITÉ

Dans le cadre du Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés adopté en 2021, la MEL investit plus de 60 millions d'euros dans les deux centres de tri métropolitains d'Halluin et de Loos pour leurs modernisations et augmenter leurs capacités de tri.

Après avoir fermé en 2023 pour réaliser ces travaux dirigés par la SPL Triselec et la MEL, le centre de tri de Lille-Loos, qui dessert 61 communes de la métropole, a repris du service en mars 2024. Il représente à lui seul un investissement de plus 20 millions d'euros, soutenu financièrement à près de 1,2 million par Citéo et de 1,1 million d'euros par l'ADEME.

Cette modernisation a donné lieu à de nombreuses améliorations dans le fonctionnement du site. La quantité et la variété des matières triées pour ensuite être valorisées évolue : le centre peut maintenant trier tous les emballages plastiques, ce qui permet de recycler davantage, conformément aux nouvelles consignes nationales. Les conditions de travail des employés ont également été améliorées. Une plus grande partie du tri est automatisée ; les agents travaillent désormais en collaboration au sein d'un seul atelier, équipé de postes de travail ergonomiques et des sièges adaptés, pour corriger les éventuelles erreurs du système. Le travail de vérification du tri est facilité par des capteurs qui analysent la composition des déchets triés.

Ces investissements montrent déjà des résultats très prometteurs. Grâce à la modernisation du centre de tri de Lille-Loos, les pots de yaourts, barquettes et films alimentaires, tubes de dentifrice et contenants de cosmétiques, doivent désormais être jetés dans la poubelle jaune destinée à accueillir les papiers et emballages (déchets « recyclables »). D'après les premiers relevés, les habitants de ces communes ont déjà changé leurs habitudes : on mesure une augmentation de 1300 tonnes de déchets supplémentaires traités entre cette période et février 2025.

Cette quantité est encore amenée à augmenter, avec des projections estimant jusqu'à 2,43 kg de déchets supplémentaires traités par habitant en 2024, une fois que le centre aura atteint sa capacité optimale.

→ Perspectives 2025

- Les travaux du centre d'Halluin devraient débuter en début d'année 2026 pour se terminer à la fin de l'année 2027. Les habitants des 34 communes restantes de la MEL commencent à suivre les nouvelles règles depuis janvier 2025 grâce à des travaux anticipés d'adaptation d'Halluin.

LE DÉPLOIEMENT DES PAV DÉDIÉS AUX EMBALLAGES VERRE DANS LA MÉTROPOLE

Dans un effort continu pour améliorer la gestion des déchets et répondre aux exigences réglementaires nationales, la MEL met en place des solutions pour améliorer la valorisation de nos déchets.

Déployés dans certaines communes de la métropole depuis 2023, les Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le ramassage des emballages en verre continuent à être déployés sur le territoire de la MEL, mettant fin progressivement à la collecte en porte-à-porte, en flux mélangé avec d'autres déchets recyclables. Pour compléter les 500 points de collecte déjà existants, 1200 ont été installés en 2024 : 2600 le seront au total avant 2026. En 2024, les communes de Lille, Lambersart, Lomme, Hantay, La Bassée, La Madeleine, Sequedin, Mouvaux, Wervicq-Sud, Halluin, Pérenchies, Haubourdin, Bondues, Englos, Lezennes, Lompret, Marcq-en-Barœul, Prèmesques et Verlinghem ont été dotés de points d'apport volontaire dédiés aux emballages en verre.

La réglementation impose désormais la collecte séparée du verre et ce déploiement nous permet de s'y conformer. Ce déploiement vise à rendre le geste écologique encore plus accessible à tous les métropolitains, à moins de 350 m de chez soi ! Avant la mise en place des PAV, la Métropole européenne de Lille était la seule collectivité de France à autoriser les emballages en verre, en mélange avec les autres déchets recyclables et collectés en porte-à-porte. Les PAV sont dotés de capteurs de remplissage, permettant d'optimiser les tournées de ramassage, pour le juste nécessaire : le passage est déclenché lorsque le PAV est rempli à 80 %. De plus, les PAV permettent un ramassage du tri non seulement moins cher, mais aussi plus efficient, avec une matière plus « pure » et moins abîmée. Après un passage par les centres de tri d'Halluin et de Lille-Loos, exploités par la SPL Trisélec,

le verre collecté est ensuite revendu à un repreneur pour son recyclage matière. Or, lorsqu'il est trié grâce aux points d'apport, son prix de revente est plus élevé, grâce à un gisement de meilleure qualité et plus facile à trier. Au final, cela représente un revenu supplémentaire de 700 000 € à 800 000 € pour la collectivité, qui peut être ensuite réinvesti, ou comment transformer nos déchets en ressources !

→ Perspectives 2025

- Les 95 communes de la métropole devront être équipées de PAV pour le verre d'ici la fin du mandat en cours.



À terme, chaque métropolitain disposera d'un PAV à moins de 350 mètres de son domicile

LA MEL FINALISE LE DÉPLOIEMENT DES COUVERCLES JAUNES: UN GESTE DE TRI UNIFIÉ

La Métropole Européenne de Lille a achevé avec succès l'harmonisation des couvercles de bacs des emballages et papiers sur l'ensemble de son territoire.

Cette opération, commencée en janvier 2023 et finalisée en juillet 2024, a permis d'harmoniser plus de 320 000 bacs dotés initialement de couvercle grenat ou bicolore, en jaune, couleur nationale dédiée aux emballages et papiers sur l'ensemble des communes. Cette opération a permis par ailleurs de renouveler 50 389 bacs abîmés, cassés ou fissurés ou de première génération. Ils ont été remplacés par des bacs neufs.

Pour rappel, ces changements visent à simplifier le geste de tri pour les habitants, en uniformisant les codes couleur des bacs de collecte, afin de s'inscrire dans une démarche nationale.

À ce jour, le taux de remplacement est de 97 %. Tous les secteurs ont été couverts par ces changements, réalisés du lundi au vendredi.

Depuis août 2024, le reste est traité par la maintenance des bacs, avec remplacement au coup par coup, et cette action se poursuit en 2025.

DEUX NOUVELLES CAMPAGNES ANNUELLES DE DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS POUR LES MÉTROPOLITAINS À TARIF PRÉFÉRENTIEL

Près du tiers de nos ordures ménagères résiduelles sont constituées de biodéchets, à savoir les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs, etc.) et les déchets verts (de jardin : tontes, feuilles mortes, petits branchages, etc.). Ces déchets alourdissent inutilement la poubelle grise, puisqu'ils sont majoritairement composés d'eau et peuvent devenir une ressource intéressante pour les sols, une fois transformés en compost et en biogaz, au Centre de Valorisation Organique (CVO) de Sequedin.

Par ailleurs, le tri des biodéchets à la source est obligatoire pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2024 (loi AGECL).

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et en lien avec les objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), la MEL souhaite encourager les métropolitains à mieux trier et valoriser localement les déchets organiques qu'ils produisent, notamment ceux de la cuisine et du jardin. Elle a ainsi lancé en 2024 une nouvelle campagne de distribution de composteurs individuels pour les métropolitains. L'objectif fixé dans le PLPDMA est d'équiper 42 900 foyers d'ici 2029.

Une participation de 18 € TTC est demandée aux métropolitains qui veulent bénéficier d'un composteur, à réserver sur le site de la MEL (prix public de 90 €). Garanti cinq ans, le kit se compose d'un composteur en plastique de 400 litres (100 % recyclé et recyclable), d'une grille de fond anti-intrusion, d'un bio-seau de dix litres, d'une tige aérateur, d'un guide pratique et d'une notice de montage. Une formation sur le compostage en visioconférence est obligatoire avant de retirer le kit, distribuée deux fois par mois, sur différents points relais répartis sur le territoire.

Une première phase d'expérimentation menée de 2019 à 2022 a permis à 7 200 foyers métropolitains de bénéficier d'un kit de compostage. Les deux campagnes de 2024 ont connu un grand succès : 8 150 composteurs ont rapidement trouvé preneurs ! Forte de ce succès, la MEL organisera deux campagnes par an, soit 8 000 kits distribués par an jusqu'en 2029, pour équiper 48 000 foyers à cette date.

Les composteurs individuels ne concernent que les foyers disposant d'une maison avec un jardin, car pour bien travailler, le composteur doit être en contact avec le sol. En effet, la MEL comprend 54 % de maisons individuelles, mais toutes n'ont pas systématiquement de jardin et de nombreux usagers disposent déjà d'une collecte des biodéchets en porte-à-porte depuis 2007 (87 communes, soit 40 % de la population MEL).

L'action ne concerne pas non plus les composteurs individuels d'appartement (lombricomposteurs) mais offre des solutions de compostage collectif, rassemblant au minimum dix foyers, dont deux référents de sites.

BIODÉCHETS: LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES ARRIVENT À LILLE INTRAMUROS

Il existe déjà des collectes de déchets alimentaires sur certains marchés de plein air.

Déjà testés à Lille dans les quartiers Vauban et Wazemmes, les PAV déchets alimentaires ont été déployés en 2024 sur le reste de Lille intramuros. La MEL a distribué des bio-seaux et des sacs en papier kraft pour encourager les métropolitains à déposer leurs déchets alimentaires. Il faut fermer le papier kraft ou le couvercle du bio-seau après chaque utilisation et ne pas mettre de sacs plastiques dans le PAV. Il est recommandé de vider le bio-seau au minimum deux fois par semaine. Toutes ces actions convergent vers une meilleure valorisation des biodéchets.

Les déchets organiques collectés sont acheminés au Centre de Valorisation Organique (CVO) de Sequedin, afin d'y être transformés en compost qui est lui-même proposé dans huit déchetteries de la MEL et également en biogaz qui est injecté dans le réseau gaz de ville de GRDF. Toutes ces actions convergent pour une meilleure valorisation des biodéchets.

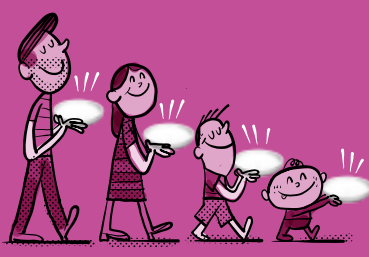
UNE SÉRIE D'ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES À L'OCCASION DE LA SERD

À l'occasion de la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets le 19 novembre 2024, une journée portant sur la thématique de la réduction des déchets alimentaires a été organisée à destination des agents de la MEL. Cette semaine d'actions s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui vise la réduction de - 50 kg des déchets par habitant de la MEL, d'ici 2030. On estime qu'environ 140 000 tonnes de nourriture sont jetées chaque année dans la métropole, en prenant en compte le gaspillage de l'ensemble de la chaîne, (la production, la transformation, la distribution et la consommation des produits). Éviter le gaspillage permet à la fois de contribuer aux enjeux environnementaux (économie de ressources et de gaz à effets de serre liés à la production et au transport), de préserver son pouvoir d'achat et de participer à une alimentation plus durable et vertueuse !

Un stand d'informations et un atelier smoothie zéro déchet à l'aide d'un Vélo Blender et des fruits en état de maturité avancée ont été déployés pour sensibiliser sur ce sujet. La direction des déchets ménagers a partagé des ressources et des conseils pour réduire ses déchets au quotidien. Le restaurant métropolitain a également mené des actions afin de limiter le gaspillage et les déchets alimentaires.

Des temps de sensibilisation au compostage sont également organisés, tel que l'évènement national « Tous au compost ». En avril 2024, la MEL et 18 de ses communes ont proposé des ateliers et animations afin d'inciter les habitants à changer leur comportement. Ceux-ci ont pu s'équiper d'un composteur individuel ou s'inscrire sur l'un des 150 sites de compostage collectif en activité. Les déchets organiques collectés sont acheminés au centre de valorisation organique (CVO) de Sequedin, afin d'y être transformés en compost, qui est lui-même proposé dans huit déchetteries de la MEL et également en biogaz qui est injecté dans le réseau gaz de ville de GRDF.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Semaine européenne de réduction des déchets

Ateliers et animations sur le thème du gaspillage alimentaire
→ Du 16 au 24 novembre 2024

OBJECTIF 2030 -50 kg
de déchets par habitant

Retrouvez le programme lillemetropole.fr



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Tous au compost !
→ du 23 mars au 7 avril

Animations, ateliers, visites, expositions...

Anstaing, Baisieux, Croix, Ennetières-en-Weppes, Hem, Lambersart, Le Maisnil, Lesquin, Lille, Loos, Marquette-lez-Lille, Neuville-en-Ferrain, Provin, Radinghem-en-Weppes, Roubaix, Santes, Salliy-lez-Lannoy, Tourcoing

OBJECTIF 2030 -50 kg
de déchets par habitant

AVEZ LE BON GESTE CHANGER SES HABITUDES
PRÉLÈVEMENT DES DÉCHETS DANS LA MEL

Téléchargez tout le programme sur lillemetropole.fr
composter-et-reduire-ses-biodechets



LES DÉCHETTERIES MOBILES DE LA MEL

Destinés aux habitants éloignés des treize déchetteries fixes de la MEL, les 28 dispositifs mobiles ont rouvert leurs portes en mars 2024. Ce service saisonnier est actif de mars à novembre. Il s'agit de dispositifs déployés dans 27 communes, dont deux à Lomme, qui permettent à chaque métropolitain l'accès à une déchetterie à moins de dix minutes de chez lui.

Sur présentation de la carte déchetterie, à demander en amont sur le site de la MEL, ces déchetteries mobiles permettent de déposer les encombrants, les déchets électriques, le textile, les produits chimiques ou encore les déchets verts.

Par ailleurs, la déchetterie de Tourcoing a rouvert en avril 2024. Fermée provisoirement en octobre 2023, les travaux ont abouti à la rénovation du local de l'accueil, à la construction de nouveaux locaux de réemploi et Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ainsi qu'un espace réservé au personnel.

Les adresses et le calendrier des déchetteries, mobiles et fixes, sont disponibles sur le site de la MEL et sur l'application MEL – mes déchets.

AMI EURALIMENTAIRE: 3^E ÉDITION ET CRÉATION DU RÉSEAU INNOV'ALIM

À travers son PCAET, la MEL souhaite également soutenir des modes de production et de consommation plus responsables en réduisant notamment l'impact climatique du secteur agroalimentaire sur toute sa chaîne de valeur (réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, préservation des terres agricoles et de la ressource en eau, distribution de proximité, etc.) et en agissant sur l'alimentation de demain.

Dans ce cadre, en 2024, l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Euralimentaire: Innover pour la transition alimentaire » soutient pour la 3^e année consécutive des projets locaux et innovants répondant à six catégories: diminution des pertes alimentaires, emballage/praticité, usages/expériences consommateur, logistique alimentaire/distribution, nutrition/santé et sécurité/traçabilité.

Lancé en 2021 sous le nom « Dynamiques d'innovation de la Fourche à la Fourchette », l'AMI soutient des porteurs de projets venant d'horizons divers: du privé (des *startups* et entreprises de tailles diverses), du secteur non lucratif (associations) ou du public (collectivités, université, établissements publics, etc.). Les trois nouveaux lauréats de cette 3^e édition sont les projets « Musclooor », « Mes courses en direct » et « A PRO BIO – Nos pains bio au levain de la MEL ».

Désormais, cet AMI permet de rejoindre le nouveau réseau « Innov'Alim ». Il est composé des lauréats de l'AMI, mais aussi des projets soutenus par les

incubateurs Baluchon, Euralimentaire et Agtech, ainsi que des partenaires tels que l'Université de Lille, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, Nord Actif et Agrosphères. Les incubateurs partenaires permettent aux membres de faire grandir leurs projets grâce à des programmes spécifiquement adaptés à leurs thématiques et leur niveau de développement.

En 2024, le réseau rassemblait 100 porteurs de projets et 88 entreprises. Au cours de cette année, huit temps forts et cinq visites de formations ont été organisés par la MEL, dont des ateliers de speed meeting grâce auxquels les membres du réseau ont pu se rencontrer. Quatre lauréats de l'AMI ont également bénéficié d'une campagne de crowdfunding, leur permettant de récolter plus de 17 000 euros. Un autre AMI complémentaire, « Un coup de fourchette pour demain » en partenariat avec Nord Actif, a également été lancé pour les projets en phase précoce de développement, sur la thématique du bien-être alimentaire.

« EURACLIMAT: INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE »: 3^E ÉDITION

Depuis son lancement en 2022, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « EuraClimat: Innover pour l'excellence climatique » a permis à la MEL d'apporter son soutien à 35 projets locaux et innovants concourant à la décarbonation. La Métropole s'est à nouveau engagée en 2024 en renouvelant cet AMI destiné aux porteurs d'initiatives issus du monde de l'entreprise et aux sites d'excellence, des associations ou des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet AMI s'adresse particulièrement aux secteurs ayant un impact climatique parmi les plus importants du territoire métropolitain: le numérique, les matériaux et produits chimiques formulés (ou non), les textiles, l'énergie, la logistique et le transport et, enfin, le bâtiment.

L'AMI propose deux catégories: pour les projets en cours de conception, la catégorie « Émergence » et pour les projets plus avancés, la catégorie « Excellence ». Les projets sélectionnés profiteront d'une visibilité accrue grâce à l'obtention d'un label spécifique. L'ensemble des porteurs de projets sont, par ailleurs, réunis dans une « communauté des labellisés » bénéficiant d'une animation spécifique permettant notamment à ses membres de rencontrer des clients potentiels ou encore de monter en compétences sur les enjeux de mesures climatiques. Dans ce cadre, la métropole a par exemple organisé une soirée d'échange entre la communauté et des acteurs publics et privés locaux en novembre 2024. Cet événement a permis aux lauréats de se rencontrer, mais aussi à la MEL de présenter son Schéma Métropolitain des Achats Responsables au service de la Transition (SMART) et la décarbonation de ses activités avec ses différents acteurs.

Pour cette 3^e édition, trois projets ont été retenus dans la catégorie Émergence. Le premier lauréat est l'atelier circulaire de Sequedin, géré par l'entreprise Tikamoon, qui répare ou revalorise des meubles et évite de jeter du bois. Le deuxième lauréat est le développement de bornes électriques escamotables, porté par Enedis. Ces appareils limitent le recours aux groupes électrogènes lors d'événements ponctuels, qui fonctionnent en général aux énergies fossiles. Le troisième lauréat, porté par Réutec Solution, vise à réduire les emballages jetables pour le transport de marchandises en les remplaçant par des emballages réutilisables à partir de déchets textiles.

Dans la catégorie Excellence, le projet lauréat, « La Grande collecte Numérique des Hauts-de-France » porté par Bak2, en consortium avec les Clowns de l'Espoir, a pour objectif de reconditionner massivement des produits numériques et de financer des spectacles de clowns dans les hôpitaux. Porté par la Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille, le projet lauréat dans la catégorie Émergence en 2022, « #S'engagerpourleclimat », a également rejoint la catégorie Excellence au cours de cette troisième édition. Il s'agit pour l'entité de décarboner progressivement son activité, dans toutes ses composantes, en structurant et multipliant les actions.

UN VILLAGE ÉPHÉMÈRE DU RÉEMPLOI POUR LES TRAVAUX

Au cours du mois de mai 2024, au port de Lille, avec la chaire de recherche industrielle Reconvert (ciRCu-lar ECONoMY for selectiVe dEconstRucTion), Ports de Lille, voies navigables de France et la MEL, le Village du Réemploi a permis aux professionnels et aux particuliers d'acheter leurs matériaux pour des travaux en seconde main et ainsi économiser à la fois sur le prix d'achat et sur les émissions de CO₂ : le bois, les portes, les sanitaires ou encore les éléments électriques, mais aussi isolants, moquettes, briques, provenant de déconstructions avec une dépose soignée.

Avec les 2,7 tonnes de marchandises vendues pendant les quatre jours de l'événement, 2,8 tonnes de CO₂ ont été économisées par rapport à la production de produits neufs. Cet événement promouvait la logique de l'économie circulaire, qui encourage autant que possible la réparation, la réutilisation et la revente des objets non utilisés, plutôt que la production et l'achat de marchandise neuve, pour un réel impact sur son bilan carbone ! Une application a aussi été créée, pour visiter le magasin virtuel, avant de se rendre sur le village.

Cet événement a été organisé par Mines-Télécom Nord et a été conçu en conclusion des quatre années de financement de la chaire industrielle Reconvert par la MEL.

“

LA MEL A APPORTÉ SON SOUTIEN À 35 PROJETS LOCAUX ET INNOVANTS CONCOURANT À LA DÉCARBONATION.

”

L'ÉDITION 2024 DES PÉPITES DE LA MEL

Pour sa troisième édition, l'appel à projets « Pépites de la MEL », organisé en partenariat avec KissKissBankBank, a permis à sept projets d'entrepreneurs étudiants, d'être accompagnés par la plateforme de crowdfunding pour lancer une campagne afin de recueillir des financements en ligne. La MEL, Pépite Lille Hauts-de-France, KissKissBankBank, la Région Hauts-de-France, SNCF Voyageurs, la CCI Grand Lille, la Fondation Université de Lille, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), la Boutique de Gestion Espace (BGE), Réseaux Alliances, Réseau Entreprendre Nord, Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID), la Banque Publique d'Investissement, Initiatives Lille Métropole, la Conserverie Ripaille (ancien lauréat des Pépites de la MEL) ont évalué les 22 projets candidats. Les sept projets lauréats ont été choisis selon plusieurs critères, comme leur état d'avancement et leur capacité à recourir au *crowdfunding*, mais aussi leur impact social et environnemental et leur ancrage territorial.

Ces projets, conçus par des étudiants-entrepreneurs, proposent divers services et innovations, comme la réutilisation de capsules de bouteilles, de bouteilles en verre, ou de seaux qui permettent d'utiliser des déchets organiques pour faire pousser des champignons comestibles.

→ Perspectives 2025

- La MEL renouvellera son appel à projets Pépites de la MEL à destination des étudiants entrepreneurs en 2025.



“

LA MEL INVESTIT POUR L'INNOVATION ET L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE RECHERCHE.

”

LA MEL A PARTICIPÉ À LA MAKER FAIRE 2024

Le terme « *maker* » désigne les bricoleurs créatifs qui, plutôt que de jeter un objet obsolète, ou d'en acheter un, le réparent ou le reconvertissent afin d'en prolonger sa durée de vie ou en changer l'usage, ou encore créent un objet, souvent à partir de matériaux de récupération. Pour montrer son soutien à cette pratique luttant contre la surconsommation et pour la réduction des déchets, la MEL a participé à l'édition 2024 du *Maker Faire* : du 18 au 20 octobre, trois jours de conférences, d'ateliers et d'échanges entre « *makers* » et adeptes du *Do It Yourself*, organisé par Leroy Merlin à la gare Saint-Sauveur à Lille. Les stands étaient organisés en trois univers : « habiter chez soi », « habiter ensemble » et « habiter le monde », avec une importance particulière sur l'économie circulaire et le réemploi, au cœur du processus des « *makers* ».

À cette occasion, la MEL présentait sur le stand les sujets liés à l'habitat (AMELIO), à la mobilité et aux données (carte MEL à vélo). L'évènement a attiré 15 000 personnes sur les trois jours.

→ Perspectives 2025

- La MEL a renouvelé son soutien à la *Maker Faire* pour l'édition 2025, qui a eu lieu à EuraTechnologies du 13 au 15 juin 2025.

L'APPEL À PROJET CHAIRES INDUSTRIELLES 2024

La Métropole Européenne de Lille investit pour l'innovation et l'excellence en matière de recherche en renouvelant en 2024 son appel à projet « Chaires industrielles », en partenariat avec Initiative d'excellence Université de Lille. Les chaires industrielles visent à renforcer la recherche et l'innovation, la formation et le développement économique au sein de la métropole, grâce à un travail de recherche mené en tandem entre une structure de recherche universitaire et une ou plusieurs entreprises.

Les projets ciblés par cet appel à projets doivent s'inscrire dans une des cinq filières d'excellence du territoire : le numérique, les industries culturelles et créatives, la santé, l'alimentation, les matériaux et le textile.

Les projets peuvent aussi concerner les stratégies transversales du développement de la MEL telles que la feuille de route économie circulaire et la décarbonation (dynamique EuraClimat).

La MEL subventionne la chaire pour trois ans, à hauteur de 33 % du budget total sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour 300 000 euros maximum.

→ Perspectives 2025

- La MEL a renouvelé son appel à projets Chaires Industrielles en 2025, en mettant en valeur une thématique transversale : la décarbonation de l'économie. La MEL soutient en 2025 un premier projet de chaire visant à réduire l'empreinte carbone du béton utilisé dans la construction, grâce à une collaboration entre Centrale Lille d'une part et Neo Eco, Neo Cem et Rabot Dutilleul d'autre part.

DEUX NOUVELLES AIDES DE LA MEL POUR L'AGRICULTURE LOCALE

Avec 757 entreprises recensées en 2020, le secteur agricole est un atout majeur en matière économique, mais aussi pour une gestion durable du territoire métropolitain. Ce secteur rencontre actuellement de nombreuses difficultés, liées à des causes sociales (non-renouvellement des générations), environnementales (changement climatique) et économiques (situation économique mondiale). En conséquence, un quart des exploitations métropolitaines pourraient disparaître d'ici 2027.

Afin de lutter contre cette tendance, la MEL a mis en place un dispositif pour soutenir les agriculteurs de son territoire. En plus de contribuer à limiter la diminution du nombre d'exploitations agricoles, il vise à encourager leur diversification et la transition vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Représentant un investissement de 2,7 millions d'euros sur six ans, le dispositif articule deux nouvelles aides, destinées respectivement à soutenir l'investissement et l'installation des nouveaux exploitants agricoles.

L'aide à la mobilisation de financements pour des investissements accompagne en ingénierie les exploitants dans leur recherche d'aides ou de financements dans l'optique de développer leurs activités. Elle vise à endiguer le non-recours aux aides existantes en informant les professionnels et en assurant une veille informationnelle. Provisionnée à hauteur de 65 000 € par an, elle permet aux exploitants d'obtenir une subvention personnalisée jusqu'à 3 000 €.

Provisionnée à hauteur de 390 000 € par an, l'aide à l'implantation des exploitations agricoles soutient, quant à elle, les futurs agriculteurs, avec une subvention allant jusqu'à 30 000 € (sous certaines conditions) pour leurs investissements immobiliers, faits à l'occasion de la création ou de la reprise d'une exploitation.

Ce dispositif de soutien à l'activité agricole sera actif jusqu'au 31 octobre 2029.

→ Perspectives 2025

- La MEL a élaboré une nouvelle Stratégie Agricole et Alimentaire, pour continuer son soutien à l'agriculture locale, durable et tournée vers l'avenir et promouvoir une alimentation saine.

“

**PUBLIÉ PAR LA MEL,
LE CARNET DES PRODUCTEURS
100 % MADE IN MEL RASSEMBLE
LA LISTE DES PRODUCTEURS ET
MARCHÉS ALIMENTAIRES LOCAUX
DANS LA MÉTROPOLÉ, AFIN DE
PROMOUVOIR LES CIRCUITS
ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ.**

”

LES NEUF ANS DU CARNET DES PRODUCTEURS 100 % MADE IN MEL

Publié pour la première fois en 2016 par la MEL, le Carnet des producteurs 100 % *made in MEL* rassemble la liste des producteurs et des marchés alimentaires locaux dans la métropole, afin de promouvoir les circuits alimentaires de proximité. Il est disponible en ligne, sur le site de la MEL.

Véritable guide, il regorge d'informations essentielles pour se fournir en produits locaux dans la métropole, grâce à un répertoire des labels, des associations et des réseaux métropolitains ainsi que des listes des producteurs locaux, des points de vente et des marchés dans la métropole. Il sensibilise à une alimentation plus durable, en proposant un calendrier des fruits et des légumes de saison.

Le Carnet des producteurs a été réédité en 2024, dans une version plus complète et mise à jour, enrichie d'une vingtaine de nouvelles adresses ainsi que d'une page dédiée aux AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) présentes dans la métropole.

La version numérique est téléchargeable sur le site de la MEL : www.lillemetropole.fr/carnet-des-producteurs.

PRIORITÉ N° 6

RÉDUIRE L'IMPACT DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES SUR LE CLIMAT

LA MEL OBTIENT LE LABEL 5 ÉTOILES CLIMAT, AIR, ÉNERGIE DÉCERNÉ PAR L'ADEME

Le label Climat-Air-Énergie du programme « Territoire Engagé Transition Écologique » de l'ADEME évalue les initiatives des collectivités locales en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de transition énergétique : la labellisation par étoiles offre une lecture claire et progressive de l'engagement des collectivités — de 1 étoile (niveau d'engagement initial) à 5 étoiles (exemplarité) — et constitue une valorisation publique des politiques Climat-Air-Énergie déployées. Cette évaluation porte non seulement sur les plans d'actions décidés, mais aussi sur leurs résultats concrets et leurs impacts.

Après une première labellisation Climat-Air-Énergie à 3 étoiles en 2018, la MEL a vu ses efforts reconnus à leur plus haut niveau en 2024, en obtenant le label 5 étoiles, pour son action continue en matière de transition écologique. C'est la plus grande métropole de France à atteindre ce degré d'exigence !

Cette distinction récompense la mise en œuvre, depuis 2021, du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la MEL et les nombreuses mesures ambitieuses qui en découlent, parmi lesquelles : l'autoroute de la chaleur qui permet de chauffer nos villes avec la chaleur issue de l'incinération des déchets, le fonds de concours transition énergétique pour subventionner la rénovation énergétique des bâtiments communaux, le développement du réseau cyclable ou encore le développement des transports en commun. À cela, s'ajoutent les politiques de végétalisation, la conception de quartiers plus durables et la stratégie Nature en Eau, adoptée en avril 2024, qui prolonge cette dynamique vertueuse.

“

LA MEL A ÉTÉ RÉCOMPENSÉE POUR SON ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ.

”

LA MEL LABELISÉE « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

La MEL a été récompensée pour son action en faveur de la biodiversité avec l'attribution de la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » co-porté par l'Office Français de la Biodiversité et Régions de France. Elle fait désormais partie des 756 territoires labellisés en France et rejoint le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN), inscrit dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030.

L'initiative TEN vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales. Après un audit permettant d'apprécier les actions menées par la collectivité et celles à venir, cette labellisation a été attribuée à la MEL pour reconnaître son engagement pour la préservation de la nature et de la biodiversité. La MEL dispose ainsi de trois ans pour mettre en œuvre un plan d'actions couvrant quatre axes : la connaissance de la biodiversité, les actions en faveur de la biodiversité locale, la gestion du territoire et l'éducation citoyenne à la nature. Parmi ces nouvelles actions figurent la mise en œuvre d'un programme d'animations sur les amphibiens à destination des scolaires, la cartographie des enjeux biodiversité du territoire ou encore la réalisation d'un diagnostic territorial sur la trame étoilée. La labellisation s'inscrit dans la Stratégie métropolitaine « Nature et Eau en Métropole » adoptée en avril 2024. Elle permet d'accéder au réseau du dispositif et ainsi d'échanger sur les expériences et construire avec d'autres acteurs engagés dans cette même démarche.

LANCEMENT DU PROJET NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Actuellement, environ 4 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre mondiales proviennent du numérique. 80 % de l'empreinte environnementale d'un appareil numérique est issue de sa fabrication. On estime qu'il est nécessaire de consommer 70 kg de ressources naturelles pour fabriquer un smartphone. Face à l'épuisement des ressources et à la hausse de la consommation d'équipements électriques et électroniques, la MEL s'engage donc à réduire l'empreinte écologique de son utilisation du numérique, notamment à travers une gestion responsable de ses équipements numériques, inscrite dans son projet Numérique Responsable, lancé en 2024. Cette démarche d'amélioration continue vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication. Pour cela, divers leviers sont mobilisés tels que l'adoption d'une politique d'achats responsables, l'inclusion, une démarche de labellisation et le recours à des partenariats avec des acteurs locaux.

382 ORDINATEURS PORTABLES OFFERTS À L'ASSOCIATION EMMAÛS CONNECT

Application concrète de cette démarche de labellisation de Numérique Responsable, la Métropole Européenne de Lille s'engage pour la réduction des déchets et contre la fracture numérique, grâce à un don de 382 ordinateurs portables réformés. L'association Emmaüs Connect, partenaire de la MEL depuis 2023, s'occupera de les redistribuer après reconditionnement à des personnes n'ayant pas les moyens de se fournir en matériel numérique neuf, grâce à ses 13 espaces de solidarités numériques installés en France, dont un installé à Wazemmes. L'association a également lancé en 2020 une plateforme, LaCollecte.tech, pour encourager les organisations et entreprises à donner leur matériel informatique inutilisé au profit de personnes précaires et leur donner ainsi une seconde vie!

“

**ENVIRON 4 % DES ÉMISSIONS
ANNUELLES DE GAZ À EFFET
DE SERRE MONDIALES
PROVIENNENT DU NUMÉRIQUE
ET 80 % DE L'EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE D'UN
APPAREIL NUMÉRIQUE EST ISSUE
DE SA FABRICATION.**

”

LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE LABELLISÉE DESTINATION INNOVANTE ET DURABLE

Lancé en 2019 par le réseau France Congrès et Événement, le label Destination Innovante et Durable valorise les territoires et les acteurs touristiques locaux qui agissent pour proposer une offre touristique durable engagée sur les plans environnemental, économique et social.

La MEL a obtenu le label Destination Innovante Durable (DID) en 2024 à la suite des actions entreprises avec de nombreux acteurs du secteur, tels que l'agence d'attractivité Hello Lille et les offices du tourisme, Lille Grand Palais ou encore avec les réseaux des professionnels du secteur installés sur la métropole.

Parmi les actions reconnues par le label et mises en place au sein de la MEL, on peut noter le soutien aux mobilités douces, par exemple, via un remboursement des tickets de transport pour les spectateurs de la salle de concert l'Aéronef ou encore le label Accueil Vélo visé par les hôtels qui s'investissent pour encourager ce mode de transport, à travers la mise à disposition de stationnements couverts gratuits pour les vélos, ou de kits de réparation. Le label promeut également l'utilisation de produits durables, avec des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration privilégiant des produits locaux et respectueux de l'environnement, en circuit court et auprès d'exploitations agricoles engagées du point de vue environnemental. Enfin, la MEL valorise au sein de ce label DID son action en matière de sobriété énergétique: la connexion aux réseaux de chaleur de plusieurs salles de spectacles et l'installation de panneaux photovoltaïques sur des grands équipements comme le stade Pierre-Mauroy ou la Cité des Échanges de Marcq-en-Barœul, limitant ainsi leur impact environnemental.

LA MEL AGIT POUR ENCOURAGER UNE CULTURE PLUS DURABLE

Afin d'encourager les acteurs du monde de la culture à adopter des pratiques plus durables, le service Culture de la MEL organise régulièrement des échanges et des ateliers thématiques avec les professionnels du secteur, en lien avec le collectif Echo qui agit pour rendre la culture plus durable dans les Hauts-de-France.

Grâce à la création de référents culturels appartenant à des structures publiques ou privées, la MEL anime les échanges et encourage les initiatives du terrain, en organisant notamment des temps de dialogue dédiés comme des cafés virtuels thématiques, des ateliers ou des actions de sensibilisation autour d'enjeux spécifiques comme les mobilités durables, l'alimentation ou la communication responsable.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de mobilisation des acteurs locaux et d'adaptation des pratiques pour soutenir la transition écologique inscrite dans le Plan Climat 2021 – 2026.

LE LaM CONTINUE SA MUE

En 2024, a débuté la seconde phase des travaux au musée d'Art moderne métropolitain LaM. Elle fait suite à une première phase des travaux, qui concernait le réaménagement des abords extérieurs, ainsi que le reboisement de la peupleraie, telle qu'originellement présente à l'ouverture du site en 1983.

Commencée en avril 2024, la deuxième phase des travaux concerne la restauration du clos couvert et du parc. Elle comprenait d'abord la fin des travaux dans les espaces verts, où tous les éclairages ont été remplacés par des LEDs.

Avec des travaux de douze millions d'euros, la MEL a fait le choix d'investir pour garantir que cette restauration soit durable et pérenne, en choisissant par exemple un isolant durable. Les fibres classiques ont été remplacées par un matériau en verre cellulaire, produit à partir de verre de pare-brise recyclé. Cette matière a une durée de vie supérieure à celle d'un isolant classique et peut même être réutilisée. Le vitrage des fenêtres a été remplacé par un double vitrage plus performant et filtrant plus d'UV qu'un vitrage classique. Une partie des éclairages classiques, y compris ceux des réserves, ont été changés par des LEDs. Cette phase de travaux doit se conclure en début d'année 2025.

→ Perspectives 2025

- La prochaine phase des travaux, prévue d'avril à fin 2025, portera sur le réaménagement des espaces intérieurs et la création d'une nouvelle offre de restauration.

LA MEL DIMINUE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE SES BÂTIMENTS EN 2024

Grâce à son plan d'actions de sobriété énergétique, la MEL a pu faire des économies significatives en 2024. Ce plan s'inscrit dans la stratégie de Qualité Énergétique et Environnementale des Bâtiments (QEEB). Il vise également à répondre aux obligations du décret national éco énergie tertiaire. Pendant l'hiver 2024, les consommations de gaz ont baissé de 9,7 % et les consommations d'électricité de 5,5 %, comparé à la même période de l'année précédente. Dans un contexte de hausse de prix de l'énergie, les impacts sont financiers, mais aussi environnementaux : utilisation de moins de ressources naturelles et rejets dans l'atmosphère évités !

Pour continuer à baisser ses consommations, la MEL rénove son patrimoine et s'appuie sur le travail des référents sobriété, afin de faire évoluer les pratiques et les habitudes de consommations. En 2024, la MEL a remporté au concours CUBE la première place dans la catégorie « Bâtiments Publics de plus de 5000 m² » grâce aux 30,6 % d'économies d'énergies gagnées sur le site d'EuraTechnologies - Le Blan-Lafont, fruit du travail conjoint de la SEM EuraTechnologies et de la direction Patrimoine de la MEL. Le Concours Usages Bâtiments Efficace (CUBE), organisé par l'Institut Français pour la Performance Bâtiment (IFPEB) récompense les bâtiments tertiaires ayant réduit efficacement leurs consommations d'une année sur l'autre.

Ces résultats concrétisent la mobilisation du personnel sur le terrain et le travail des référents qui forment et sensibilisent les usagers des bâtiments aux bonnes pratiques et identifient sur le terrain les possibilités d'actions de réduction des consommations d'énergie et d'eau.

Plus de 30 % d'économie d'énergie ont été réalisées sur le site d'EuraTechnologies



“

LE LABEL BAS CARBONE A ÉTÉ DÉCERNÉ EN MAI 2024 AU PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT POLLET PORTÉ PAR LA MEL.

”

LA MEL MULTIPLIE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ HYDRIQUE

Les nappes phréatiques qui alimentent le territoire métropolitain connaissent une baisse de 20 % de leur recharge depuis 2017. Afin de préserver la ressource, la métropole européenne de Lille agit en faveur de la sobriété hydrique avec une multitude d'actions sur son patrimoine ou son fonctionnement quotidien.

Pour les locaux techniques du Val de Marque et de Mosaïc, les eaux de toitures sont réutilisées pour le ménage et l'entretien du matériel.

L'arrosage est optimisé sur plusieurs sites : il cible principalement les compositions fleuries à Mosaïc, au jardin des géants, au Musée de plein air ou la pelouse du Stadium. L'arrosage des parcs gérés par la Métropole se fait stratégiquement, puisqu'il est réservé aux arbres nouvellement plantés, avec de l'eau non potable. Les variétés de végétaux qui y sont présentes évolueront également avec le changement climatique, pour laisser plus de place à des espèces moins consommatrices et plus résistantes aux nouvelles conditions environnementales.

Concernant les bâtiments utilisés par la MEL, les locaux sont d'ores et déjà équipés de chasses d'eau à double débit/flux et de robinets mousseurs. Les bâtiments en rénovation intégreront progressivement des récupérateurs de pluie. Les compteurs d'eau des bâtiments non utilisés sont également sous surveillance, avec la pose de sous compteurs, pour repérer plus rapidement des fuites éventuelles et éviter le gaspillage.

Enfin, la MEL va mettre en place une convention de sobriété hydrique sur ses bâtiments avec iléo, concessionnaire chargé de la distribution d'eau. Une expérimentation est prévue sur un site avec une activité tertiaire. L'objectif est de réaliser un audit sur la maîtrise des consommations d'eau. Un état des lieux des consommations est ainsi élaboré et des préconisations sont fournies (plan d'actions et investissements en vue de réduire/maîtriser les volumes consommés). Le bilan sera réévalué après deux ans pour mesurer les gains, le but étant d'aider à réduire d'au moins 15 % ses consommations en eau.

LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT POLLET SUR LE SITE BLANCHEMAILLE LABELLISÉE BAS CARBONE

Le label bas carbone a été décerné en mai 2024 au projet de rénovation du bâtiment Pollet porté par la MEL sur le site Blanchemaille à Roubaix. Il s'agit d'une première en France pour un projet immobilier porté par une collectivité.

Ce label, créé en 2019 par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, récompense l'impact climatique positif d'un projet, grâce aux émissions de gaz à effet de serre que sa mise en œuvre va permettre d'éviter, de réduire ou de séquestrer.

Le projet Pollet/Blanchemaille a pu atteindre cet objectif grâce au réemploi de matériaux utilisés lors de la rénovation du bâtiment. Au total, ce sont 277 tonnes de CO₂ qui seront évitées grâce au réemploi de menuiseries, tuiles, moquettes, faux plafonds représentant l'empreinte carbone de 157 allers-retours Paris/New-York ou de plus d'1,2 million de km en voiture thermique (30 fois le tour de la Terre). À l'issue d'un audit de fin de chantier qui aura lieu début 2026, ces tonnes de CO₂ évitées seront revendues sous forme de crédits carbone au groupe Icade, partenaire de l'expérimentation, afin de les valoriser économiquement.

Pour ce projet Blanchemaille, la MEL a en effet expérimenté la méthode « rénovation » développée par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) dans le cadre du label bas carbone. Elle a également pu bénéficier de l'accompagnement de la Coopérative carbone de La Rochelle, opérateur reconnu du label bas carbone, tout au long du processus de labellisation.

À travers l'exemple de cette réhabilitation exemplaire, la MEL entend prouver la viabilité technique, économique et environnementale de cette démarche d'économie circulaire appliquée au secteur du bâtiment.

TOUJOURS PLUS DE RECYCLAGE DANS LES LOCAUX DE LA MEL

En 2024, la MEL a étendu le tri sélectif au siège et sur les 36 sites qu'elle occupe. Désormais, de nouvelles poubelles de recyclage sont disponibles dans tous les espaces communs. Les poubelles jaunes collectent tous les types d'emballages plastiques et de déchets papiers. Elles remplacent les poubelles individuelles présentes dans les bureaux.

À Biotope, le siège de la Métropole, les poubelles de tri sélectif étaient déjà installées. Cependant, il est désormais possible d'y déposer tous les emballages plastiques, sans exception, contrairement à ce qui était prévu auparavant. Tous les emballages plastiques sont recyclables, comme dans toute la métropole, grâce aux modifications apportées aux centres de tri

des déchets. Les emballages en verre provenant de la cafétéria peuvent y être directement rapportés et un point d'apport volontaire pour les emballages en verre est déployé juste derrière le siège de la MEL.

Grâce à ce nouveau geste de tri, la MEL se veut exemplaire en matière de gestion de ses propres déchets et contribue à réduire son impact environnemental.

ADOPTION DES MUGS ET PLAT VÉGÉTARIEN À LA MEL : VERS UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE CONSOMMATION ÉCOPRESPONSABLE

Les *mugs* sont désormais utilisables dans toutes les machines à café ainsi que dans les cafétérias des bâtiments de la MEL.

En France, chaque salarié utilise en moyenne trois gobelets par jour, ce qui représente 32 000 tonnes de déchets chaque année. La fabrication d'un gobelet jetable consomme 13 fois plus d'eau et deux fois plus d'électricité que l'utilisation d'un simple *mug* qui pour sa création, nécessite quatre fois moins de déchets. Il permet également de maintenir sa boisson au chaud plus longtemps.

Des *mugs* sont mis à disposition des agents de la MEL près des machines à café. Des fontaines à eau sont aussi disponibles.

Par ailleurs, en plus du bar à légumes et crudités, un plat du jour végétarien a été ajouté au menu quotidien du restaurant administratif de la MEL. Ce plat sans viande, sans poisson, sans crustacés et sans fruits de mer, peut contenir des légumineuses, des céréales, des œufs ou des produits laitiers. Il présente un intérêt nutritionnel, notamment en termes de protéines équivalent à un repas à base de protéines animales ainsi qu'un bénéfice pour l'environnement. À titre d'illustration, 1 kg de viande bovine émet 27 kg équivalent CO₂, alors que 1 kg de lentilles n'émet que 0,9 kg équivalent CO₂.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ 2023 DES AGENTS DE LA MEL

Dans la perspective du Plan de Mobilité Employeur, la métropole a conduit, auprès de ses agents, une enquête sur leurs modes de déplacements pour se rendre sur leur lieu de travail. Organisée au cours de l'année 2023, celle-ci a obtenu un taux de réponse de 40 %.

Cette enquête a fait ressortir plusieurs chiffres clés. En ce qui concerne les déplacements domicile - travail, les répartitions en termes de part modale pour l'ensemble des agents sont les suivantes :

- 41 % des agents utilisent leur voiture personnelle,
- 30 % les transports en commun,
- 17 % le vélo,
- 4 % le covoiturage,
- 5 % la marche,
- 1 % la trottinette électrique (et autres engins de déplacements personnels motorisés).

Ces chiffres placent la MEL parmi les employeurs les plus exemplaires du territoire. À titre de comparaison, à l'échelle nationale, la part modale des déplacements domicile-travail réalisée en voiture individuelle est de 74 %.

Ils cachent cependant de grandes disparités en fonction des sites considérés. En effet, les agents de Biotope sont 31 % à venir en voiture et ceux d'Euraliance 32 %. Mais ce chiffre grimpe à 75 % pour l'UTLS, 81 % pour l'UTML, 72 % pour l'UTTA et 75 % pour l'UTRV, laissant entrevoir un potentiel encore important de changement de comportement.

Les résultats de cette enquête confortent les orientations prises par la MEL dans son Plan de Mobilité Employeur qui vise à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle dans les déplacements professionnels et domicile-travail. Il s'inscrit pleinement dans le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET). La MEL continue auprès de ses agents ses actions en matière de formation à l'écoconduite, ses sensibilisations autour du vélo l'ayant amenée à se voir décerner le label Or Employeur Pro Vélo, avec le remboursement partiel des transports en commun pour les trajets domicile/travail, le Forfait Mobilité Durable pour indemniser les usagers du vélo ou du covoiturage, la mise à disposition de vélos, trottinettes et véhicules électriques pour les déplacements professionnels, etc. Ces actions vont continuer à être renforcées, notamment sur les sites où les parts modales voiture sont les plus importantes.

« LA MEL FAIT BOUGER LES LIGNES » À LA MAISON DES MOBILITÉS DURABLES

L'exposition « La MEL fait bouger les lignes » a été inaugurée en septembre 2024 à la Maison des Mobilités Durables de Lille. Elle présente l'histoire des transports sur le territoire métropolitain, l'évolution prévue des infrastructures dans un futur proche et les grands projets qui vont durablement modifier le réseau, comme Extramobile.



AMBITION 2

CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE L'AIR



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES POLLUTIONS

**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA MEL,
ATMO HAUTS-DE-FRANCE LANCE « AIR TO GO » :
UNE APPLICATION MOBILE POUR SUIVRE
LA QUALITÉ DE L'AIR EN TEMPS RÉEL**

Atmo Hauts-de-France a lancé en octobre 2024 une application mobile, nommée *Air to go*, permettant à chacun de suivre la qualité de l'air en temps réel dans toute la région des Hauts-de-France. L'application suit l'évolution d'indices pour quatre des principaux polluants, que sont les particules fines PM10 et PM2,5, le dioxyde d'azote NO₂ et l'ozone (O₃). L'application propose également de consulter sous format cartographique, un indice horaire prenant en compte l'ensemble de ces polluants.

Cette application fonctionne grâce à l'exploitation de la modélisation fine échelle (à l'échelle de la rue). Elle propose une prévision de l'état de la qualité de l'air heure par heure pour le jour même, le lendemain et le surlendemain. L'objectif de cette application est non seulement de sensibiliser à la qualité de l'air mais également d'apporter une information de proximité aux citoyens et de les aider à planifier leurs activités.

Une fonctionnalité « trajet » a également été développée pour identifier le meilleur trajet pour se rendre d'un point A à un point B selon divers critères (le moins exposé, le plus court).

L'application permet enfin d'être averti directement sur son téléphone en cas de déclenchement d'un épisode de pollution.

→ Perspectives 2025

■ La MEL a poursuivi son soutien au développement de cette application en 2025. Les futures évolutions devraient inclure l'intégration des pollens dans les prévisions et les alertes envoyées aux usagers et la possibilité de créer des profils spécifiques afin de bénéficier d'informations et de conseils adaptés, selon que l'on soit sportif, allergique, asthmatique ou encore parent d'enfants en bas âge.

**LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE D'ÉVALUATION
QUANTITATIVE D'IMPACT SUR LA SANTÉ
DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE MENÉE AU SEIN
DE LA MÉTROPOLE**

Santé Publique France a publié en décembre 2024 les résultats d'une étude d'Évaluation Quantitative d'Impact sur la Santé (EQIS) pilote, réalisée avec le concours de la MEL et la ville de Lille depuis 2021.

L'étude EQIS s'appuie sur une démarche reconnue par l'organisation mondiale de la santé : l'évaluation quantitative des impacts sur la santé. Cette démarche combine des connaissances issues de l'état de l'art de la recherche scientifique à des données locales sur la santé et l'environnement. Elle permet d'imaginer ce qui se passerait pour la santé de la population si l'on était capable d'améliorer un facteur environnemental, comme de réduire les concentrations des polluants de l'air.

Cette étude est innovante, du fait de la prise en considération d'un nombre important de facteurs : végétalisation, promotion de la marche, du vélo et des transports en commun, réduction du bruit des transports et de la pollution de l'air. L'étude s'est basée sur la situation des années 2015 à 2019, c'est-à-dire avant l'adoption du Plan Climat de la MEL qui date de février 2021.

Les résultats soulignent le lien entre environnement et santé. Ils mettent en évidence les bénéfices majeurs d'une action environnementale ambitieuse et concertée, pour l'ensemble des facteurs environnementaux étudiés. Ces conclusions confirment que les politiques ambitieuses de la MEL en matière de mobilité, de qualité de l'air, de végétalisation permettent d'améliorer sensiblement la santé des métropolitains. Elles confortent ainsi les choix opérés par la MEL au travers de la mise en œuvre de son Plan Climat.

LA RÉDUCTION DU BRUIT SUR LA ROCADE EN EXPÉRIMENTATION SUR LA ROCADE NORD-OUEST

Au printemps 2024, environ 4 km de chaussées ont été rénovées par la MEL sur la rocade Nord-Ouest, sur les communes de Marquette-lez-Lille et Wambrechies entre la sortie 10 et l'embranchement de l'A22. Un revêtement anti-bruit a été également ajouté. Cette mesure a été mise en place en accord avec les objectifs définis dans le Plan Climat de 2021, où la métropole s'est engagée à réduire l'exposition des habitants et de la biodiversité au bruit au sein de son territoire. Ces aménagements protègent de la pollution sonore les habitants et les lieux sensibles comme les écoles ou les établissements de santé. Ce nouveau revêtement participe à la diminution du bruit à la hauteur de six décibels.

→ Perspectives 2025

- En mai 2025, les tronçons de la rocade Nord-Ouest reliant les échangeurs trois et sept, sur les communes de Capinghem, Lomme et Lambersart ont été rénovés avec un revêtement de ce type.



Travaux sur le revêtement de la rocade Nord-Ouest afin de réduire la pollution sonore

ADAPTER LE TERRITOIRE POUR MIEUX FAIRE FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LA STRATÉGIE NATURE ET EAU DE LA MEL

Le territoire de la Métropole européenne de Lille présente déjà des manifestations visibles du dérèglement climatique en cours (sécheresses à répétition, augmentation des inondations et canicules, etc.). Le Plan Climat de la MEL, adopté en février 2021, pose la stratégie pour atteindre la neutralité carbone sur son territoire à horizon 2050, afin de contribuer à réduire le changement climatique, mais aussi à nous y adapter et à en limiter les conséquences.

La Stratégie Nature et Eau en Métropole, adoptée en avril 2024, s'inscrit dans les objectifs définis par le PCAET de 2021-2026. Avec ces feuilles de route, la MEL s'engage pour transformer le territoire, historiquement très minéral, dense et peu boisé, en une métropole turquoise et respectueuse des écosystèmes naturels. À l'interface de nombreuses politiques publiques, cette stratégie transversale s'articule autour des solutions fondées sur la nature en réponse aux trois grands défis que sont l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des métropolitains. Si les solutions à mettre en place sont bien évidemment multiples, elles ont toutes pour dénominateur commun de s'appuyer sur des solutions naturelles.

Cette stratégie affiche des objectifs ambitieux, parmi lesquels l'augmentation du taux de végétalisation du territoire, avec environ 500 ha d'espaces naturels supplémentaires accessibles au public, la plantation d'un million d'arbres ou encore la création de 170 km de voies vertes d'ici 2035.

Pour y parvenir, la MEL souhaite initier une dynamique collective et coopérer avec tous les acteurs locaux, au premier rang desquels les communes et plus largement avec les citoyens, les entreprises, les agriculteurs ou encore les experts scientifiques.

La MEL consacrera 250 M€ pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie entre 2024 et 2035, enveloppe financière à laquelle s'ajoutent les 220 M€ déjà programmés pour la mise en œuvre du plan de reconquête des cours d'eau métropolitains sur la période 2022-2044.



Téléchargez la Stratégie Nature et Eau de la MEL sur www.lillemetropole.fr

UNE NOUVELLE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU AVEC DES OBJECTIFS FORTS D'ÉCONOMIE D'EAU

Une nouvelle concession du service public de distribution a été attribuée le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de dix ans à la société iléo, filiale de Veolia, pour l'exploitation du service sur les 66 communes de la métropole où la MEL exerce la compétence Eau.

Ce contrat facilite la mise en place d'une politique de sobriété hydrique inédite en Europe visant à économiser plus d'une année de prélèvement sur la période du contrat. Ainsi, ce sont plus de 65 millions de mètres cubes d'eau qui seront économisés entre 2024 et 2033.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs dispositifs ont commencé à être déployés tant pour limiter les fuites sur le réseau que pour accompagner l'ensemble des usagers à réaliser des économies d'eau. Dans ce but, plus de 60 millions d'euros d'investissement sont prévus dans ce contrat.

Ainsi, 5000 sondes permettant de mieux détecter les fuites vont être installées d'ici la fin de l'année 2025. Ces capteurs acoustiques aident à repérer immédiatement les pertes en eau et de les pré-localiser dans un rayon de 200 à 300 m. L'objectif est de réparer plus rapidement les fuites afin d'améliorer encore le rendement du réseau pour atteindre 90 %.

Des modules de télérelève vont également être installés d'ici 2027 sur tous les compteurs. Les abonnés pourront suivre leurs consommations en temps réel grâce à une application. Ils seront prévenus en cas de fuite détectée sur leurs installations. Ils bénéficieront également d'un « coach conso » pour les aider à piloter leurs consommations.

Enfin, toujours dans l'optique de préserver la ressource, iléo va distribuer sur quatre ans, 500 000 kits hydro-économes (réducteur de pression, deux mousseurs pour robinet, sac pour chasse d'eau mono flux permettant la diminution en moyenne de trois litres de consommation d'eau) pour accompagner tous les usagers domestiques vers les éco gestes et améliorer leurs usages de l'eau.

Grâce à ce contrat innovant, la MEL a reçu en 2023 une Marianne d'or pour son engagement dans la préservation de la ressource en eau.

DEUX ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2024

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau le 22 mars 2024, la MEL a sensibilisé un large public grâce à une exposition et un *escape game*.

L'exposition « l'aventure des gardiens de l'eau » a permis aux agents métropolitains de découvrir de façon ludique le fonctionnement du cycle de l'eau et les actions à mettre en œuvre pour préserver les ressources.

L'*escape Game* « L'eau dans la métropole turquoise », conçu et financé en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie, a été déployé à Lambersart durant quelques jours. Il a aidé à sensibiliser sur les problématiques liées à l'utilisation et la préservation de l'eau dans le territoire, ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour une consommation responsable. Ce jeu de rôle « grandeur nature » informe sur la fragilité de cette ressource essentielle, communique sur les actions menées par la MEL et ses partenaires pour la protéger et l'exploiter dans les meilleures conditions possibles. Il donne des clés pour agir et adopter une attitude responsable.

UNE EXPÉRIMENTATION DE CULTURES ÉCONOMES EN EAU

En partenariat avec « Bio en Hauts-de-France », la MEL a lancé une expérimentation de cultures agricoles innovantes de légumineuses, à la fois économes en eau et utilisant moins d'engrais et de pesticides qu'une culture classique. Alors que la question hydrique devient un enjeu majeur sur le territoire métropolitain ses dernières années, avec la fragilisation des nappes phréatiques et les perturbations liées aux changements climatiques, la MEL investit pour repenser les modes de production agricoles actuels.

Des expérimentations visent à diversifier les cultures au sein des exploitations agricoles et ainsi de réduire les risques économiques liés à la dépendance à un seul type de production. Elles permettent également de limiter le coût de production et les pollutions chimiques, en réduisant ou en se détachant des intrants chimiques (engrais et pesticides). Les cultures choisies, des légumineuses, sont à la fois économes en eau et riches en protéines végétales, essentielles pour assurer les apports nutritionnels nécessaires dans des régimes alimentaires moins riches en viande et ayant un impact environnemental moindre.

Trois exploitations, à Marquillies, Wambrechies et Frelinghien, ont été retenues pour cette expérimentation de deux ans. Des rencontres en vue de commercialiser les récoltes ont débuté en novembre 2023. Les exploitations agricoles seront accompagnées tout au long de l'expérimentation pour mener à bien le cycle cultural. Elles pourront être visitées par d'autres agriculteurs intéressés par ces cultures économes en eau. Les produits retenus sont les lentilles de printemps, les lentillons, les pois chiches, le tournesol et le sarrasin.



La zone humide de la Gîte située à Santes absorbe les débordements des marais alentour

LA PISCINE DE LOMME RÉNOVÉE

Ouverte en 1972, la piscine de Lomme a bénéficié d'une rénovation d'envergure commencée fin 2023 jusqu'en janvier 2025. Ce chantier de plus de cinq millions d'euros et financé à 45 % par la MEL, a été l'occasion d'investir pour réduire son impact environnemental en minimisant sa consommation énergétique et hydrique.

Pour réduire sa consommation d'électricité, en plus de remplacer les luminaires classiques du bâtiment par des LEDs, moins consommatrices d'électricité, 533 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur son toit. La piscine sera ainsi pratiquement autonome du point de vue énergétique. Le bâtiment a également été isolé. De plus, le système de traitement de l'eau a été revu, pour moins ressentir les effets du chlore. Enfin, la consommation en eau de cette piscine va être fortement diminuée, avec une réduction de 4 000 m³ sur 10 000 m³, grâce à un nouveau système de filtration et de traitement qui va permettre à une partie de l'eau d'être réinjectée dans les bassins. Les économies d'eau sont particulièrement intéressantes sur un équipement de ce type.

LA ZONE HUMIDE DE LA GÎTE RESTAURÉE

La MEL a inauguré en 2024 la nouvelle zone humide de la Gîte à Santes, projet dans lequel elle a investi 500 000 €, financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Au cœur du parc de la Deûle, ces 110 hectares marécageux avaient été asséchés dans les années 1960 pour les destiner à l'agriculture. 7 500 m³ de terre ont été excavées en 2023, pour rendre à la nature cet espace. Celui-ci contribue désormais à l'adaptation au changement climatique du territoire, puisqu'il reçoit les débordements des marais alentour, en limitant ainsi le risque d'inondations.

Quelques mois plus tard, la biodiversité a repris possession des lieux : aujourd'hui, 891 espèces de faune et flore confondues habitent les lieux et notamment certaines espèces rares, comme le jonc noueux ou la Samole de Valérand. Un observatoire a été installé en hauteur pour offrir aux nombreux promeneurs une vue discrète et privilégiée sur le retour de la nature sur ce site. La zone humide est un espace naturel métropolitain axé sur la préservation de la biodiversité, illustrant la mise en œuvre la Stratégie Nature et Eau de la MEL.

L'OPÉRATION DE MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE WATTRELOS EST LANCÉE

La station d'épuration de Wattrelos traite les eaux usées et pluviales de plus de 417 000 équivalent habitants, répartis sur 15 communes de la MEL et sur la commune de Mouscron en Belgique. Sa capacité va être portée à 511 500 équivalent habitants. Cette extension-reconstruction de la STEP de Wattrelos, d'un montant de 200 M€ HT, est l'un des plus grands chantiers de modernisation d'une station d'épuration en France pour la prochaine décennie.

Les performances de traitement de la nouvelle station seront démultipliées avec de nouveaux ouvrages dédiés au traitement des eaux usées par temps de pluie. Pour capter ces pollutions, un bassin permettra de stocker 30 000 m³ d'eaux usées lors des fortes pluies pour pouvoir ensuite les restituer en vue de les traiter. Une file de traitement dédiée au temps de pluie de 7 m³/s sera également créée.

Par ailleurs, la STEP de Wattrelos deviendra une station à énergie positive en conjuguant sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables. Elle contribuera ainsi activement au Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la métropole, qui vise une décarbonation du territoire à horizon 2050, ainsi qu'aux ambitions affichées d'une métropole turquoise mettant en valeur son environnement et notamment ses cours d'eau.

UN FONDS DE CONCOURS POUR LUTTER CONTRE LES INONDATIONS DUES AU RUISSELLEMENT DES EAUX

La MEL agit pour protéger le territoire des conséquences du changement climatique avec la création en 2024 d'un fonds de concours destiné à financer les ouvrages curatifs contre les ruissellements ruraux.

Ces phénomènes, en recrudescence, surgissent lors d'orages violents et génèrent des coulées de boues impactant des enjeux bâtis tout en contribuant à l'envasement des réseaux de cours d'eau et d'assainissement.

En première solution, la MEL accompagne les communes dans l'établissement de programmes préventifs prenant la forme de plantations de haies, fascines, bandes enherbées, afin de limiter l'érosion des sols. Lorsque ces solutions sont mises en œuvre et sont démontrées comme insuffisantes pour contrer les coulées de boues, la MEL accompagne alors les communes au financement d'ouvrages curatifs complémentaires (sous réserve de critères cumulatifs stricts).

Ce fonds de concours s'élève à 2,5 M€ HT, valable pour la période 2025-2029 et prend en charge 50 % des dépenses d'investissement des communes. Ces

infrastructures, comme des bassins de tamponnement, permettront de protéger durablement les territoires communaux des conséquences du changement climatique.

Ce fonds, accessible dès 2025, est une étape clé pour renforcer l'adaptation et la sécurité du territoire face aux impacts du climat de demain.

L'ÉTAT DES LIEUX DE LA POLLUTION LUMINEUSE SUR LE TERRITOIRE

L'éclairage artificiel nocturne constitue une menace importante pour de nombreuses espèces animales et végétales, qui ont besoin de l'alternance jour/nuit. L'éclairage nocturne dérègle leur rythme biologique, modifie le comportement de certaines espèces, perturbe le déplacement des oiseaux et des insectes et fragmente les milieux naturels en faisant fuir certains animaux. La pollution lumineuse est ainsi devenue la deuxième cause d'extinction des insectes après les pesticides.

Lauréate d'un appel à projet, la MEL a bénéficié d'un appui technique et financier de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dans le cadre de son programme Lum'ACTE, pour réaliser un état des lieux de la pollution lumineuse issue de l'éclairage public et privé à l'échelle de l'ensemble du territoire et mesurer son évolution depuis dix ans.

Il ressort de cette démarche réalisée au premier semestre 2024 diverses cartographies : nuisances lumineuses en cœur de nuit chaque année de 2014 à 2023, contribution de l'éclairage public aux nuisances lumineuses globales, indice d'extinction probable d'éclairage public, identification des principales sources d'éclairage privé, en 2023.

La réalisation d'analyses et de diagnostics constitue une première étape pour tout projet de transformation des pratiques et des installations d'éclairage et notamment la mise en place de la trame noire.

“

LA MEL AGIT POUR PROTÉGER LE TERRITOIRE DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LA CRÉATION D'UN FONDS DE CONCOURS DESTINÉ À FINANCER LES OUVRAGES CURATIFS CONTRE LES RUISSELLEMENTS RURAUX.

”

ARBOR'ESSENCES: UN OUTIL DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ MIS À DISPOSITION DES COMMUNES

Afin de participer à la construction d'une métropole plus résiliente face aux impacts du changement climatique, le PCAET prévoit la création d'espaces publics de qualité et le développement des espaces naturels métropolitains favorables à la préservation de la biodiversité.

Pour assister les communes dans la gestion de leur patrimoine arboré, la MEL a développé une application de cartographie web des arbres. Mise à disposition gratuitement auprès des communes membres de la métropole, l'application Arbor'Essences permet de collecter et gérer un grand nombre d'informations sur les arbres du territoire: leurs tailles, leurs envergures, leurs intérêts paysagers ou écologiques, la surface arborée du territoire, le suivi de l'état de santé et des interventions effectuées. Son utilité est triple: elle aide à effectuer un inventaire du territoire, à garder une vision sur l'état des arbres dans la métropole et analyser les données recueillies.

Les communes et les agents de la métropole peuvent ainsi avoir une vision claire sur les surfaces arborées sur le territoire, l'entretien nécessaire et surveiller l'état de santé des végétaux.

UNE JOURNÉE D'ÉCHANGE DÉDIÉE AUX ADAPTATIONS DES ENTREPRISES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 13 novembre 2024, 70 participants étaient présents à EuraTechnologies, une journée de rencontre dédiée à l'adaptation au changement climatique des entreprises. Organisé par la MEL, cet événement s'est déroulé dans le cadre du projet européen IB-GREEN, sur l'adaptation au changement climatique des parcs d'activités économiques. Après une présentation de Charlotte Brun, Vice-Présidente de la Métropole en charge du climat, cet événement a permis d'échanger sur les enjeux pour le monde économique ainsi que sur les solutions qui s'offrent aux entreprises pour devenir plus résilientes face aux risques climatiques. Une première table ronde autour des défis et solutions pour les entreprises a présenté des retours d'expérience et des outils à disposition des entreprises. Une seconde table ronde a permis, cette fois, d'aborder le rôle des collectivités dans l'accompagnement des entreprises et ses différentes modalités.

Enfin, une visite d'EuraTechnologies et de la Haute Borne a été organisée pour les partenaires du projet IB-GREEN.

“

LES ESPACES DE BIODIVERSITÉ, CE SONT CES PETITS COINS DE NATURE AMÉNAGÉS DEPUIS 2021 PAR LA MEL SUR DE PETITS FONCIERS COMMUNAUX DÉLAISSÉS DE TOUS PROJETS.

”

UN PARTENARIAT AVEC LA SNCF POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE BIODIVERSITÉ À ENGLOS

En 2024, SNCF voyageurs a contribué à la création de l'espace de biodiversité aux abords de l'école Maud Fontenoy à Englos.

Les espaces de biodiversité, ce sont ces petits coins de nature aménagés depuis 2021 par la MEL sur de petits fonciers communaux délaissés de tous projets. La plantation de haies ou de micro vergers, la création de mares et de prairies fleuries, l'installation de nichoirs ou d'hôtels à insectes permettent de créer de petits refuges pour la biodiversité tout en participant à limiter, à leur échelle, l'effet d'îlot de chaleur. Ces espaces deviennent également des lieux de sensibilisation à la faune et à la flore pour les scolaires.

À travers le projet sur l'école Maud Fontenoy, SNCF voyageurs souhaitait mener une action locale de mécénat environnemental, porteuse de valeurs positives et en adéquation avec ses objectifs de développement durable. La localisation du projet à proximité immédiate de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Nord n'a fait que renforcer l'intérêt de la SNCF pour le projet.

Ce partenariat a pris la forme d'un don de 5000 € de SNCF Voyageurs, sous forme de mécénat, pour la réalisation du projet. Cette opération laisse espérer une nouvelle façon de multiplier la présence de projets similaires sur le territoire, grâce notamment au financement d'entreprises également engagées pour le climat.

AMBITION 3

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE, PERMETTANT À TOUS DE BÉNÉFICIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ET DÉVELOPPER AVEC LES PARTENAIRES UNE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE GLOBALE

ATELIERS DES TRANSITIONS ET CLUBS CLIMAT DES COMMUNES: DES ACTIONS À DESTINATION DES COMMUNES

Afin d'échanger avec les techniciens des communes sur leurs possibilités d'action et le soutien de la MEL, la MEL organise plusieurs fois par an des Ateliers des Transitions à travers le territoire métropolitain, destinés à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les agents des communes. Chaque atelier rassemble environ une soixantaine de participants et porte sur une thématique en rapport avec la transition écologique et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Métropole.

Le premier atelier des transitions de 2024, qui traitait de la thématique « Arbres et changements climatiques » s'est déroulé à Neuville-en-Ferrain. Les agents communaux ont pu assister à une présentation de l'Outil Sésame du Cerema, qui aide les porteurs de projets à intégrer les bonnes espèces d'arbres dans leurs aménagements urbains, en prenant en compte les spécificités et les besoins de celle-ci. L'association Plantes & Cités, spécialisée dans la végétalisation urbaine, est également intervenue au cours de la journée. Les participants ont pu échanger autour de deux autres tables rondes sur les modalités de gestion de l'arbre et sur les arbres de pluie. La journée s'est achevée avec une visite de terrain, organisée par les services de la commune de Neuville-en-Ferrain, en application concrète de ces deux mêmes thématiques.

Le second atelier de l'année portait sur la gestion différenciée des espaces verts. Après une introduction au cours de laquelle la nouvelle stratégie Nature et Eau de la Métropole a pu être présentée, la ville de Villeneuve-d'Ascq, reconnue meilleure commune pour la biodiversité en 2023, est venue partager son travail. La MEL a ensuite présenté ses actions en matière de gestion différenciée. De nombreuses thématiques ont pu être évoquées aux cours de tables rondes, telles que la méthodologie et la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, les protocoles de suivi de la biodiversité par les agents communaux, la gestion et la végétalisation des cimetières et zones minérales et la sobriété hydrique en rapport avec la gestion des espaces verts. Les associations Nord Nature Chico Mendes et Amorce, ainsi que le bureau d'études Eco'Logic, ont également participé à ces temps d'échange. Après les tables rondes, les agents présents ont visité la ferme et le parc du Héron de Villeneuve-d'Ascq, où se déroulait l'Atelier.

En parallèle, les élus des communes métropolitaines sont invités chaque trimestre à échanger autour des thématiques du Plan Climat au sein du « Club Climat des Communes », qui compte en moyenne une quarantaine de participants. Chaque réunion développe une ou plusieurs thématiques principales, approfondie par des échanges, en plus des sujets d'actualité. En 2024, ont notamment été abordés la rénovation de l'habitat privé, la stratégie Nature et Eau, l'adaptation au changement climatique des écoles, la sobriété énergétique, la rénovation énergétique du patrimoine public.

LA MEL PARTENAIRE DE L'AGENDA URBAIN SUR L'ALIMENTATION

La MEL a déjà été impliquée auparavant dans deux autres Agendas Urbains, consacrés à l'utilisation durable des terres et la sécurité dans les lieux publics. Créé en 2016, le programme innovant de gouvernance multiniveaux en matière de politique urbaine vise à aborder conjointement les problèmes urbains urgents et à leur apporter des solutions concrètes, en s'appuyant sur trois piliers : la réglementation, le financement et une meilleure connaissance pour traiter les questions transversales et les priorités thématiques.

La MEL a été sélectionnée début 2024 en tant que partenaire de l'Agenda Urbain de l'Union Européenne sur l'alimentation et poursuit ainsi son investissement à l'échelle européenne sur les sujets essentiels de son territoire. La MEL est en effet la métropole la plus agricole de France avec près de 45 % de sa surface utilisée pour l'agriculture. Avec plus de 750 exploitations, la métropole est donc particulièrement investie dans le développement d'une expertise sur la durabilité des systèmes alimentaires.

La participation de la MEL à ce partenariat s'inscrit dans sa stratégie alimentaire et agricole, en particulier le Projet Alimentaire Territorial (PAT), ainsi que dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Cette opportunité permet à la MEL de s'impliquer au sein d'un processus global afin d'élaborer un plan d'actions concret, mis en place localement sur plusieurs années, autour de thèmes comme l'agroécologie, la justice alimentaire, l'accès à la terre et la gestion des terres publiques.

À cette occasion, la MEL collabore avec la ville de Milan, l'aire métropolitaine de Lisbonne et les autres partenaires européens.

LA MEL LANCE LE DÉFI CLIMAT

En partenariat avec la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, la MEL lance le Défi Climat. Le but de cette première édition ? Encourager les habitants à tester de nouvelles habitudes, plus respectueuses de l'environnement et ainsi réduire leur empreinte carbone.

Le Défi Climat propose, grâce à une application dédiée, de participer seul ou en équipe, constituée à l'échelle de la commune, d'un quartier, ou simplement d'un groupe d'amis. Le défi dure alors jusqu'à trois mois, au cours desquels des ateliers et des temps d'échange sont organisés. En plus de cela, les organisateurs ont mis à disposition des données chiffrées permettant aux participants d'estimer l'impact de leur changement et d'observer l'efficacité de leurs nouvelles habitudes.

Pour cette première édition, un défi orienté vers les thématiques du logement et de l'habitat a été proposé avec la participation de 70 métropolitains et plus de 4,5 tonnes équivalent CO₂ économisées.

À partir de novembre 2025, de nouvelles thématiques seront proposées pour le prochain Défi Climat.



45 % de la surface de la MEL est agricole



LA MEL A ÉTÉ SÉLECTIONNÉE DÉBUT 2024 EN TANT QUE PARTENAIRE DE L'AGENDA URBAIN DE L'UNION EUROPÉENNE SUR L'ALIMENTATION ET POURSUIT AINSI SON INVESTISSEMENT À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE SUR LES SUJETS ESSENTIELS DE SON TERRITOIRE.



LE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE

Ouvert à toutes les communes depuis le 1^{er} mars 2021 et doté d'une enveloppe budgétaire de 25 M€ sur la période 2021-2025, ce fonds de concours « transversal » est un outil précieux pour accompagner la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, en visant la réduction des consommations énergétiques et la production locale d'énergies renouvelables et contribuer ainsi aux objectifs du Plan Climat-Air-Énergie territorial.

Sont éligibles :

- les études énergétiques (audit énergétique, simulation thermique dynamique, solarisation du patrimoine),
- la rénovation énergétique de l'éclairage public à hauteur de 40 % des dépenses éligibles,
- la rénovation des bâtiments communaux, pour les typologies non couvertes par les autres fonds de concours thématiques, soit par le biais d'une rénovation complète (aide forfaitaire comprise entre 350 et 450 €/m²), soit par une rénovation performante en plusieurs étapes (à hauteur de 40 % des dépenses éligibles),
- les projets de reconstruction de bâtiments communaux ne pouvant pas faire l'objet d'une rénovation performante, sans artificialisation des sols (à hauteur de 40 % des dépenses éligibles),
- la production d'énergie renouvelable ou de récupération (EnR&R), à hauteur de 40 % des dépenses éligibles.

Ce fonds de concours permet également une bonification de 10 % du taux de participation pour les projets communaux exemplaires, qui s'applique sur l'ensemble des fonds de concours métropolitains.

En 2024, 81 projets communaux ont bénéficié de l'appui de ce fonds de concours à hauteur de 6,4 M€.

Par exemple, Wattrelos a ainsi reçu une aide de 12 540 euros, pour réaliser seize audits énergétiques dans des bâtiments de la commune, dans la perspective de réaliser des travaux de rénovation dans les prochaines années.

Autre exemple, la ville de Lille a obtenu un soutien de 600 000 euros pour des travaux de rénovation énergétique (isolation des murs et toitures, remplacement des menuiseries, etc.) et l'installation d'une chaudière biomasse pour le chauffage et de panneaux photovoltaïques de production d'électricité destinée à une autoconsommation collective dans le groupe scolaire Brossolette de Lille. Ce chantier est estimé à un coût global de 6 203 140 euros. Un projet pour la mise en place d'installations similaires à l'école Schumann de Illies, estimé à 3 126 884 euros, a également obtenu une aide de la MEL de 275 769 euros.

Dernier exemple, les communes de Toufflers et Forest-sur-Marque ont toutes les deux fait le choix d'installer une centrale solaire photovoltaïque en autoconsommation collective dans l'une de leurs écoles : la MEL a attribué 12 730 euros grâce à ce fonds de concours pour les travaux à l'école maternelle Brassens de Forest-sur-Marque et 18 934 euros pour ceux à l'école primaire Jacques Prévert de Toufflers.

DES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉE AU SERVICE DES COMMUNES

La MEL anime depuis 2017 un service mutualisé, appelé « Conseil en énergie partagé – Économes de flux », au service de l'optimisation énergétique du patrimoine communal des communes volontaires de moins de 15 000 habitants. Mis en œuvre par cinq conseillers, l'objectif de ce service est d'apporter aux communes adhérentes une ingénierie qualifiée afin d'optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine communal (bâtiments et éclairage publics, tous fluides confondus). Les communes sont ainsi conseillées et accompagnées sur une durée minimale de trois ans : du suivi énergétique à la réalisation de leurs projets de rénovation et/ou de production d'énergie renouvelable, en passant par l'appui à la mobilisation des financements disponibles et la mise en œuvre du dispositif éco-énergie tertiaire.

En 2024, 59 communes, représentant au total 256 500 habitants, bénéficient de ce dispositif.

PRIORITÉ N° 10

MOBILISER DES MOYENS FINANCIERS ET PRATIQUES À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU PCAET

LA MEL BÉNÉFICIE D'UN PRÊT DE 245 MILLIONS D'EUROS DE LA BEI ET D'UNE SUBVENTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR SES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE

Afin de financer ses projets reconnus comme vertueux pour l'environnement, la Métropole est soutenue par un financement mixte de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Commission Européenne, via un prêt vert et une subvention.

La Métropole bénéficie d'abord d'un prêt vert de 245 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour accélérer les changements de comportement des usagers en développant une offre de mobilité plus qualitative et durable, en améliorant l'accessibilité aux transports publics et en étoffant les possibilités de mobilité douce (nouvelles rames de tramway, bus faibles émissions, plateforme multimodale, plan cyclable, etc.).

Conjointement, la Commission Européenne a accordé à la MEL une subvention de 31,5 millions d'euros.

Cette aide a été allouée grâce au dispositif de facilité de prêt au secteur public *Public Service Loan Forgiveness* (PSLF), qui s'inscrit dans le Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ). Le PSLF recourt à des modes de financement mixtes pour soutenir les structures du secteur public, dans les régions requérant des aides pour parvenir à financer des projets de transition ne générant pas de revenus suffisants pour être financés et ainsi atteindre les objectifs environnementaux et de réduction des émissions de carbone définis pour 2030. Ces régions sont définies grâce aux « plans territoriaux de transition juste » élaborés par les États membres de l'UE.

Au global, en 2024, 88,4 % des emprunts souscrits par la MEL, soit 322 millions d'euros, sont des prêts verts, destinés à financer sa transition écologique généralement à des taux intéressants par rapport aux offres de financements non fléchés.

L'ÉVALUATION DU PLAN CLIMAT À MI-PARCOURS

La réglementation prévoit une évaluation à mi-parcours des plans Climat. La MEL ayant adopté son Plan Climat-Air-Énergie Territorial pour la période 2021 à 2026, le conseil métropolitain a délibéré le 9 février 2024 sur son évaluation à mi-parcours, l'occasion de faire l'état des lieux des actions engagées, de leur efficacité et d'envisager éventuellement des ajustements afin d'obtenir dans les délais les résultats escomptés.

Ainsi, fin 2023, 95 % des opérations du programme d'actions étaient lancées. Le taux d'avancement global du Plan Climat s'élevait à près de 60 % : cet avancement très satisfaisant à mi-parcours positionne le territoire sur une trajectoire favorable afin d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2026 pour les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie ou encore la qualité de l'air.

À cette occasion, le programme d'actions du PCAET a été ajusté, en y intégrant six mesures, lancées après l'adoption du PCAET en 2021 (par exemple le lancement de l'expérimentation Écobonus, la stratégie Nature et Eau en Métropole), vingt-six mesures ont été renforcées, afin d'amplifier les effets attendus (par exemple : l'extension des réseaux de chaleur, le contrat Eau 2024, la mise en œuvre effective du plan Vélo Plus) et seize mesures réorientées, notamment au regard des évolutions réglementaires ou stratégiques (par exemple, réorienter les actions de promotion du GNV plus largement vers les modes de mobilité décarbonés).



4 200 m² d'aire piétonne ont été créés le long du canal à Tourcoing, pour faire du quai du Havre un véritable... havre de paix

ANNEXE

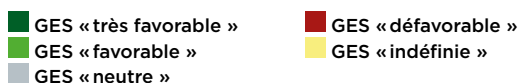
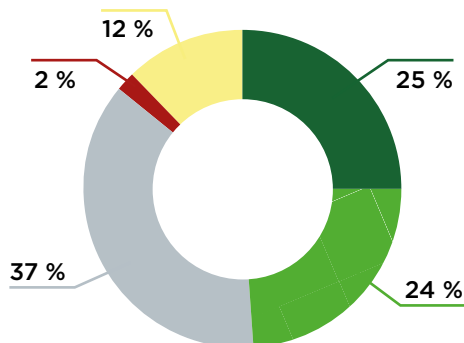
ANNEXE

ANALYSE DU BUDGET CLIMATIQUE APPLIQUÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Périmètre d'analyse : 618 M€ pour le CA 2024

Atténuation des gaz à effet de serre



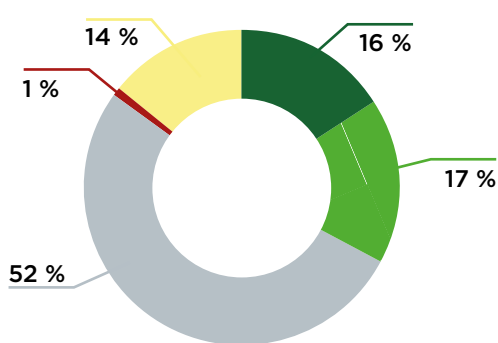
303,8 M€ (très) favorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- doublement des quais et rames de métro,
- renouvellement du parc matériel roulant tramway,
- déploiement des points d'apport volontaire
- modernisation des centres de tri d'Halluin et Lille,
- mise en œuvre du plan Bleu (branche de Croix et Bras de Basse Deûle),
- aménagement des voies vertes,
- amélioration ou développement du réseau cyclable.

11,7 M€ défavorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- artificialisation des sols par les projets de construction,
- achat de véhicules et d'engins fonctionnant avec une énergie fossile.

Adaptation au changement climatique



205,8 M€ (très) favorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- gestion patrimoniale eau et assainissement,
- mise en œuvre du plan Bleu (branche de Croix et Bras de Basse Deûle).

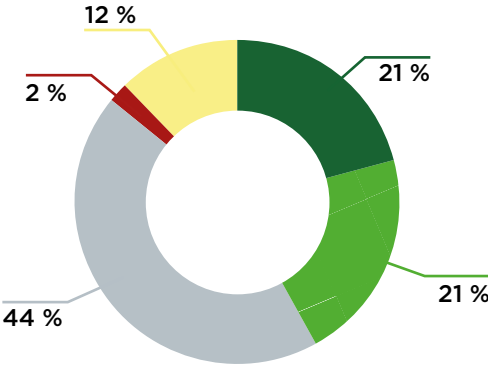
6,7 M€ défavorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- artificialisation des sols par les projets de construction.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Périmètre d'analyse: 1045 M€ pour le CA 2024

Qualité de l'air



- Air « très favorable »
- Air « favorable »
- Air « neutre »
- Air « défavorable »
- Air « indéfinie »

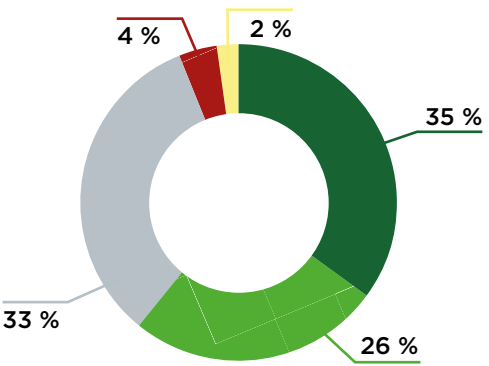
261,5 M€ (très) favorables à la qualité de l'air, dont :

- doublement des quais et rames de métro,
- renouvellement du parc matériel roulant tramway,
- aménagement de pistes cyclables.

10,8 M€ défavorables à la qualité de l'air, dont :

- artificialisation des sols par les projets de construction,
- achat de véhicules et d'engins fonctionnant avec une énergie fossile.

Atténuation des gaz à effet de serre



- GES « très favorable »
- GES « favorable »
- GES « neutre »
- GES « défavorable »
- GES « indéfinie »

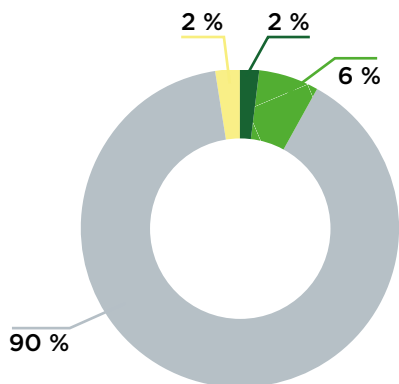
635,3 M€ (très) favorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- politique des transports en commun,
- collecte sélective des déchets,
- recycler et valoriser les déchets (centres de tri et déchetteries),
- achat d'électricité et gaz 100 % verts.

37,2 M€ défavorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- bus et bennes d'ordures ménagères fonctionnant au diesel,
- frais d'enfouissement de la part des déchets ni recyclés, ni incinérés,
- achat de combustibles fossiles,
- achats de réactifs pour les stations d'épuration,
- déplacements en véhicules fonctionnant à l'essence, au diesel ou en avion.

Adaptation au changement climatique



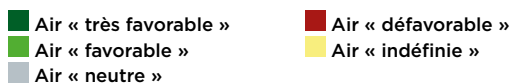
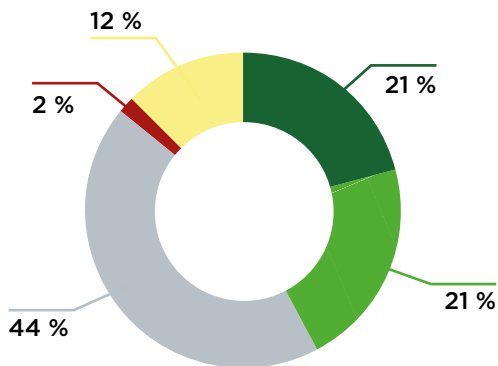
86,2 M€ (très) favorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- entretien GEMAPI,
- curage des canalisations d'assainissement, file pluviale des stations d'épuration,
- entretien des espaces naturels et espaces verts.

2,3 M€ défavorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- locations immobilières avec un mauvais diagnostic de performance énergétique.

Qualité de l'air climatique



460,7 M€ (très) favorables à la qualité de l'air, dont :

- politique des transports en commun,
- curage des canalisations,
- Écobonus.

20,6 M€ défavorables à la qualité de l'air, dont :

- bus et bennes d'ordures ménagères fonctionnant au diesel,
- achat de combustibles fossiles,
- déplacements en véhicules fonctionnant à l'essence, au diesel ou en avion.





MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70 043
59040 Lille CEDEX
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

